E/2010/29
E/CN.17/2010/15

Nations Unies

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de la dix-huitième session (15 mai 2009 et 3-14 mai 2010)

Conseil économique et social
Documents officiels, 2010
Supplément n° 9

Merci de recycler

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément nº 9

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de la dix-huitième session (15 mai 2009 et 3-14 mai 2010)

Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 1020-3567

[2010]

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
	A. Projet de décision dont la Commission recommande l'adoption au Conseil	1
	B. Questions portées à l'attention du Conseil	1
II.	Module thématique du cycle d'application 2010-2011 : a) transports; b) produits chimiques; c) gestion des déchets; d) extraction minière; e) cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	3
	A. Examen d'ensemble	3
	B. Progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	11
	C. Débat de haut niveau	12
	D. Synthèse du Président	16
III.	Questions diverses	70
IV.	Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission	71
V.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session	72
VI.	Questions d'organisation et questions diverses	73
	A. Ouverture et durée de la session	73
	B. Élection du Bureau	73
	C. Ordre du jour et organisation des travaux	73
	D. Participation	74
	E. Documentation	74

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont la Commission recommande l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-huitième session et ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session

Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-huitième session et approuve l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission tel qu'exposé ci-après.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011– session directive :
   a) Transports;
   b) Produits chimiques;
   c) Gestion des déchets;
   d) Extraction minière;
   e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
4. Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission.
5. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions ci-après, que la Commission a adoptées à sa dix-huitième session :

Décision 18/1
Participation des organisations intergouvernementales aux travaux de la dix-huitième session de la Commission du développement durable

À sa 2e séance, tenue le 3 mai 2010, la Commission du développement durable a approuvé les demandes des organisations intergouvernementales ci-après pour participer, en qualité d'observateur, aux travaux de la dix-huitième session de la Commission : Groupe d'étude international du plomb et du zinc; Groupe d'étude international du cuivre; Groupe d'étude international du nickel.

Décision 18/2
Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

À sa 21e séance, tenue le 14 mai 2010, la Commission du développement durable a pris acte de la note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 portant sur le sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)[1].

[1] E/CN.17/2010/12.

Chapitre II

Module thématique du cycle d'application 2010-2011 : a) transports; b) produits chimiques; c) gestion des déchets; d) extraction minière; e) cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

A. Examen d'ensemble

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de sa 2e à sa 21e séance, tenues du 3 au 14 mai 2010. Les documents dont elle a été saisie au titre de ce point de l'ordre du jour sont publiés sur le site Internet de la Division du développement durable : http://www.un.org/esa/dsd/resources/res_docucsd_18.shtml.

2. À sa 2e séance, tenue le 3 mai, la Commission a entendu des exposés sur les conclusions des activités et manifestations intersessions présentés par les participants suivants : Akira Nitta (Japon), qui a présenté les résultats de la réunion inaugurale du Forum régional des 3R en Asie (réduction, réutilisation et recyclage) et de la réunion consultative internationale sur l'expansion des services de gestion des déchets dans les pays en développement, qui ont eu lieu à Tokyo les 11 et 12 novembre 2009 et les 18 et 19 mars 2010, respectivement; le représentant de la République de Corée, qui a présenté les résultats de la réunion du groupe d'experts internationaux intitulée « Forum des Nations Unies sur l'atténuation des changements climatiques, le rendement des carburants et la viabilité des transports urbains », qui a eu lieu à Séoul les 16 et 17 mars 2010; et Donald Cooper (Convention de Stockholm), qui a présenté les résultats d'un séminaire portant sur des études de cas sur la bonne gestion des produits chimiques, qui a eu lieu à Genève les 3 et 4 décembre 2009.

3. À la même séance, des déclarations générales ont été faites par les représentants des pays suivants : Nigéria (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), Chine, Japon, Émirats arabes unis, Israël, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Inde, Canada et Suisse; ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Yémen (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Népal (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie des pays les moins avancés), Chili (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, appelé aussi le Groupe de Rio), Liban (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États arabes), Paraguay (au nom des États Membres de l'ONU qui font partie du Groupe des pays en développement sans littoral), Îles Salomon (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Micronésie (États fédérés de) (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies), Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie de la Communauté des Caraïbes) et Indonésie.

4. À la même séance, le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

5. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des grands groupes ci-après : femmes, enfants et jeunes, peuples autochtones, organisations non gouvernementales, autorités locales, travailleurs et syndicats, commerce et industrie, communauté scientifique et technologique et agriculteurs.

6. À sa 3e séance (parallèle), tenue le 3 mai, la Commission a organisé un débat régional sur l'Afrique, au cours duquel le représentant de l'Afrique du Sud a présenté les conclusions de la réunion sur la mise en œuvre au niveau régional.

7. À la même séance, des exposés ont été présentés par les participants ci-après : Mme Isatou Gaye [Commission économique pour l'Afrique (CEA)] et Mme Fatoumata Jallow Ndoye (Commission de l'Union africaine).

8. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants du Canada et des États-Unis ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Sénégal, Ghana, Algérie, Maroc et République-Unie de Tanzanie.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants de la CEA, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes, travailleurs et syndicats.

11. À la même séance (parallèle), la Commission a organisé un débat sur la région Asie et Pacifique, au cours duquel les conclusions de la réunion sur la mise en œuvre au niveau régional ont été présentées par le Vice-Président de la Commission (Philippines).

12. À la même séance, des exposés ont été présentés par les participants ci-après : M. Satoshi Marao, Institut national des sciences et technologies industrielles de pointe, M. Ibaraki (Japon) et M. Masakazu Ichimura, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

13. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis et de l'Australie ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Kazakhstan, Indonésie, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et République de Corée.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : communauté scientifique et technologique; peuples autochtones; agriculteurs et enfants et jeunes.

15. À la même séance (parallèle), la Commission a organisé un débat sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, au cours duquel les conclusions de la réunion sur la mise en œuvre au niveau régional ont été présentées par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

16. À cette même séance (parallèle), des exposés ont été présentés par M. Fernando Escalona (Argentine) et Mme Janil Greenaway (Antigua-et-Barbuda).

17. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, des États-Unis et du Brésil ainsi que par les observateurs du Chili, du Mexique et de la Bolivie (État plurinational de).

18. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : commerce et industrie, communauté scientifique et technologique.

19. Toujours à cette même séance (parallèle), la Commission a organisé un débat sur la région européenne, au cours duquel le représentant de la Commission économique pour l'Europe a prononcé une allocution d'ouverture et les Vice-Présidents de la Commission (Allemagne et Croatie) ont présenté les conclusions de la mise en œuvre au niveau régional. À la même séance, les participants ci-après ont fait des exposés : M^me^ Victoria Thoresen (Norvège) et M. Patrick Chevalier (Canada).

20. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel le représentant des États-Unis et l'observateur des Pays-Bas ont fait des déclarations.

21. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

22. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; et femmes.

23. À sa 4^e^ séance, tenue le 4 mai, la Commission a organisé un débat sur l'Asie occidentale, au cours duquel les conclusions de la mise en œuvre au niveau régional ont été présentées par le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

24. À la même séance, des exposés ont été présentés par les participants ci-après : Abdulbasit Sairafi (Arabie saoudite) et Anhar Hegazi (CESEAO).

25. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les observateurs du Cambodge, de l'Égypte et du Kazakhstan.

26. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

27. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs; et organisations non gouvernementales.

28. Toujours à cette même séance, la Commission a organisé un débat sur les perspectives interrégionales, au cours duquel le Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe a fait une déclaration.

29. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Brésil, États-Unis, Guatemala, Nigéria et Suisse; ainsi que par les observateurs du Soudan et du Cambodge.

30. Le représentant de l'Union africaine a fait une déclaration.

31. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'ONUDI.

32. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : agriculteurs; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; peuples autochtones et femmes.

33. À ses 5^e^ et 6^e^ séances (parallèles), tenues les 4 et 5 mai, la Commission a organisé des débats sur le thème du transport.

34. À la 5^e^ séance, tenue le 4 mai, à la suite de la diffusion d'une vidéo sur un système de transport novateur faisant appel à un service d'autobus express [*Making things happen with bus rapid transit (BRT)*], le représentant de la Division du

développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur les transports figurant dans le document E/CN.17/2010/4.

35. À la même séance, des exposés ont été présentés par les participants ci-après : M. André Lago, Chef de la Division du développement durable et des politiques environnementales, Ministère des affaires étrangères du Brésil, et Allison Davis, conseillère principale, planification des transports, Arup Consultants.

36. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Nigéria (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États d'Afrique), États-Unis, France, Canada, Israël, Brésil, Chine, Jamahiriya arabe libyenne et Fédération de Russie ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Yémen (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Micronésie (États fédérés de) (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique qui sont membres de l'ONU), Liban (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États arabes), Sénégal et Ouganda.

37. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

38. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes; travailleurs et syndicats; commerce et industrie.

39. À la 6e séance (parallèle), tenue le 5 mai, à la suite de la diffusion d'une vidéo, réalisée par la Banque mondiale et le Gouvernement vietnamien, sur l'amélioration de la qualité de vie au Viet Nam grâce au transport rural (*Rural transport improves lives across Viet Nam*), les participants ci-après ont présenté des exposés : M. Eran Feitelson, département de géographie, de l'Université hébraïque de Jérusalem (Israël), et Mme María Arce Moreira, Secrétaire exécutive du Forum international pour le transport rural et le développement.

40. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Suisse, Inde, Australie, Cuba, Japon, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Argentine, Gabon, Iran (République islamique d'), Guatemala, Israël et Nigéria ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Norvège, Indonésie, Mexique, Égypte, Zambie, Barbade, Jordanie, République de Corée, Maldives (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent à l'Alliance des petits États insulaires), Maroc, Mongolie et Thaïlande.

41. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

42. Le représentant du PNUE a fait une déclaration.

43. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : peuples autochtones, enfants et jeunes, agriculteurs, organisations non gouvernementales, communauté scientifique et technologique, femmes.

44. À ses 5e et 6e séances (parallèles), tenues les 4 et 5 mai, la Commission a organisé des débats sur le thème des produits chimiques.

45. À la 5e séance, à la suite de la diffusion d'une vidéo sur la réglementation de la Communauté européenne relative à l'utilisation de produits chimiques moins dangereux (*Safer chemicals within REACH*), un représentant de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur les produits chimiques publié sous la cote E/CN.17/2010/5.

46. Des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Ivan Eržen, Secrétaire d'État au Ministère de la santé de la Slovénie; M. Jamidu Katima, professeur à l'Université de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie); et Pat Mooney, Directeur exécutif d'ETC Group.

47. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Israël, Pologne (au nom du coordonnateur régional de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour l'Europe centrale et orientale, et au nom des pays de l'Europe centrale et orientale), Uruguay, Jamahiriya arabe libyenne, Cuba, Australie, Argentine, Pakistan, Suisse, Brésil, Guatemala, Inde et États-Unis; ainsi que par les observateurs des pays ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Liban (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États arabes), Slovénie, Indonésie, Norvège, Finlande, Mexique et Sénégal.

48. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

49. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a également fait une déclaration.

50. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : enfants et jeunes, commerce et industrie, peuples autochtones.

51. À sa 6e séance (parallèle), à la suite de la diffusion de deux vidéos expliquant comment les produits chimiques sont transportés jusque dans l'Arctique (*How do toxic chemicals reach the Arctic*) et présentant les sept différents types de plastique toxiques (*The seven deadly plastics*), les participants ci-après ont présenté des exposés : M. Craig Boljkovac, responsable du programme de gestion des produits et des déchets chimiques, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et Mme Gillian Guthrie (Jamaïque), Coordonnatrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

52. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Japon, Afrique du Sud, France, Chine, Nigéria, Suède et Namibie; ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Autriche, Kenya, Turquie, Îles Salomon (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Espagne, Jamaïque, Kazakhstan, Ouganda, Botswana (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États d'Afrique), République de Corée, Sénégal et République tchèque.

53. Le représentant de l'Union africaine a fait une déclaration.

54. Des déclarations ont également été faites par les représentants du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

55. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales, travailleurs et syndicats, femmes, communauté scientifique et technologique, agriculteurs et enfants et jeunes.

56. À ses 7e et 8e séances (parallèles), tenues les 5 et 6 mai, la Commission a organisé des débats sur le thème de l'extraction minière.

57. À sa 7e séance (parallèle), un représentant de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'extraction minière paru sous la cote E/CN.17/2010/7.

58. À la même séance, des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Patrick Chevalier, Directeur de la Division des relations extérieures stratégiques et des partenariats, Ressources naturelles (Canada), et Mme Juana Kuramoto Huaman, économiste et consultante.

59. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Nigéria (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États d'Afrique), Guatemala, Chine, France, États-Unis, Canada, Australie, Jamahiriya arabe libyenne, Suisse et Israël, et par les observateurs des pays ci-après : Indonésie (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine), Liban (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent au Groupe des États arabes), Ghana, Chili, Sénégal et Bolivie (État plurinational de).

60. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

61. Le représentant du PNUE a également fait une déclaration.

62. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : peuples autochtones, communauté scientifique et technologique, et commerce et industrie.

63. À la 8e séance (parallèle), des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Gavin Hilson, chargé de cours, environnement et développement, Université de Reading; et Mme Victoria Lucia Tauli Corpuz, ancienne Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

64. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Japon, Iran (République islamique d'), Colombie, Argentine, Afrique du Sud, Gabon, Guatemala, Nigéria, Suède, Canada, Fédération de Russie, Namibie et États-Unis, ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Autriche, Turquie, Norvège, Kenya, Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui appartiennent à l'Alliance des petits États insulaires), Égypte et Thaïlande.

65. À la même séance, l'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

66. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales, femmes, enfants et jeunes, travailleurs et syndicats, et peuples autochtones.

67. À ses 7e et 8e séances (parallèles), la Commission a organisé des débats sur le thème de la gestion des déchets.

68. À sa 7e séance (parallèle), à la suite de la diffusion d'une vidéo sur le biogaz obtenu à partir des déchets alimentaires (*Biogas from food waste*), réalisé par l'Institut des technologies rurales appropriées (ARTI) (Inde), un représentant de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur la gestion des déchets figurant dans le document E/CN.17/2010/6.

69. Des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Paul Connett, Directeur exécutif du Projet américain d'études sur la salubrité de l'environnement, et Mme Sonia Jeanet Arévalo Serrano, Services publics, Bogota.

70. Un débat s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Australie, Canada, États-Unis, Colombie, Suisse, Chine, Israël, Iran (République islamique d') et Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Algérie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Égypte (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), Népal, Indonésie, Turquie et Norvège.

71. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

72. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales, et femmes.

73. À la 8e séance (parallèle), des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Ermanno Santilli, Vice-Président exécutif, relations internationales, Magnegas Corporation, Floride, et M. Prasad Modak, Président exécutif, Centre de gestion de l'environnement (Inde).

74. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Nigéria, Japon, Afrique du Sud, Gabon, Argentine, Inde, Suède, France, Brésil, Pakistan, Jamahiriya arabe libyenne, Allemagne et Israël, et par les observateurs des pays ci-après : Cambodge, Kazakhstan, Maroc, Chili, Sénégal, Italie, Indonésie, Zambie, Ouganda, Thaïlande, Sri Lanka, Viet Nam, République de Corée et Kenya.

75. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

76. Le représentant de l'Union africaine a également fait une déclaration.

77. Le représentant du PNUE a fait une déclaration.

78. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs, commerce et industrie, enfants et jeunes, et peuples autochtones.

79. À ses 9e et 10e séances, tenues les 6 et 7 mai, la Commission a organisé des débats sur le thème du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

80. À la 9e séance, le Directeur de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, figurant dans le document E/CN.17/2010/8.

81. Des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Stephen Spratt, responsable du Groupe des marchés durables de l'Institut international de l'environnement et du développement; M. Cleo Migiro, Président de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables; et M. Helio Matter, Président et membre du Conseil d'administration de l'Institut Akatu pour une consommation responsable.

82. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chine, Israël, États-Unis, Guatemala, Iran (République islamique d'), Nigéria, Canada et Suisse, ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Singapour (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la

Chine), République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), Îles Salomon (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), Indonésie, Cambodge et République de Corée.

83. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

84. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'ONUDI, de l'OIT et du PNUE.

85. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs, organisations non gouvernementales, et enfants et jeunes.

86. À la 10e séance, des exposés ont été présentés par les participants suivants : M. Greg Norris, chercheur invité à l'École de santé publique de Harvard et Président de Sylvatica; et Mme Anna Jones-Crabtree, Directrice exécutive de l'Association des six centres de recherche des services des forêts de la région Ouest, Ministère américain de l'agriculture.

87. Un débat interactif s'est tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Cuba, Argentine, Brésil, Pays-Bas, Afrique du Sud, Colombie, Australie, France, Jamahiriya arabe libyenne, Inde, Maurice et Arabie saoudite, et par les observateurs des pays ci-après : Italie, Finlande, Royaume-Uni, Mexique, Turquie, Maroc, Barbade, Norvège, Sénégal, Thaïlande, Kenya, Ouganda, Viet Nam, Égypte et Sri Lanka.

88. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats, femmes, communauté scientifique et technologique, commerce et industrie, et peuples autochtones.

89. À la 11e séance, tenue le 7 mai, la Commission a organisé un débat interactif sur le thème de l'interdépendance et des questions sectorielles ainsi que des moyens de mise en œuvre.

90. À la suite de la diffusion d'une vidéo sur les 15 défis à relever pour parvenir au développement durable (*Sustainable Development – 15 challenges*), des déclarations ont été faites par les participants suivants : M. Wolfgang Sachs, Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Wuppertal (Allemagne), et Mme Marina Fischer Kowalski, Directrice de l'Institut d'écologie sociale de Vienne, faculté des études interdisciplinaires.

91. Un débat interactif a ensuite eu lieu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Suisse, Argentine, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Brésil et Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs des pays ci-après : Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), Indonésie, Norvège, Italie, Maroc et Mauritanie.

92. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

93. Des déclarations ont également été faites par des représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales, agriculteurs, travailleurs et syndicats, enfants et jeunes, femmes et peuples autochtones.

B. Progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

94. Conformément à la résolution 17/2 de la Commission et conformément à la décision 2009/236 du Conseil économique et social, la Commission a consacré sa 12e séance et la première partie de la 13e, tenues le 10 mai, à une réunion du Comité préparatoire de la réunion de haut niveau destinée à évaluer les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (voir le rapport du Comité préparatoire, A/CONF.218/PC/1).

95. La seconde partie de la 13e séance a été consacrée à la « Journée des petits États insulaires en développement » conformément à la résolution 13/1 de la Commission et à la décision 16/2, et conformément à la décision 2008/237 du Conseil économique et social.

96. À la 13e séance, le Directeur de la Division du développement durable a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'Examen intégré du module thématique portant sur l'extraction minière, les produits chimiques, la gestion des déchets, les transports et les modes de consommation et la production durables dans les petits États insulaires en développement, publié sous la cote E/CN.17/2010/14.

97. À la même séance, la Commission a tenu une réunion d'experts au titre du point 3 de l'ordre du jour, sur la question des petits États insulaires en développement, au cours de laquelle les experts suivants ont présenté un exposé : M. Bruce Graham, consultant en environnement (Nouvelle-Zélande); Mme Immaculate Javia, formatrice spécialisée dans l'extraction minière à petite échelle (Papouasie-Nouvelle-Guinée); M. Amjad Abdullah, Directeur général, Ministère de l'environnement (Maldives); et M. Gordon Bispham, Président de la Commission du développement urbain et spécialiste des petits États insulaires en développement au Carribean Policy Development Centre.

98. À la même séance, un débat interactif s'est ensuite tenu au cours duquel les représentants de l'Arabie saoudite et de Cuba, ainsi que les observateurs de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires) ont fait des déclarations.

99. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

100. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : travailleurs et syndicats; agriculteurs; et femmes.

101. À la 14e séance, le 11 mai, la Commission a tenu un débat multipartite sur des partenariats pour un développement durable et entendu une déclaration liminaire faite par le Directeur de la Division du développement durable.

102. Des exposés ont été présentés par les experts suivants : M. Maleye Diop, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur les partenariats public-privé pour la prestation de services locaux dans le cadre des objectifs du

Millénaire pour le développement; M^me^ Heather Allen, Partenariat durable, transport à faible intensité de CO_2, haut fonctionnaire chargé du développement durable, Union internationale des transports publics (UITP) (Belgique); M. Mauricio Fernandes, Comité du développement de l'Année internationale de la planète Terre et Chef de l'Équipe de partenariat pour le développement; M. Amir Dossal, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats; M. Christian Brodhag, professeur, École nationale des mines de Saint-Étienne (France); et M. Ronald Jumeau, Représentant permanent des Seychelles auprès l'Organisation des Nations Unies.

103. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de l'Inde, ainsi que par les observateurs de l'Égypte, du Sénégal, de l'Indonésie et de la Mauritanie.

104. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

105. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats; commerce et industrie; communauté scientifique et technologique; et agriculteurs.

106. À la 15^e^ séance, le 11 mai, la Commission a tenu un débat multipartite sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la Commission du développement durable.

107. Des exposés ont été présentés par les experts suivants : M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; M. Thomas Forster, Codirecteur de International Partners for Sustainable Agriculture; M. Felix Dodds, Directeur exécutif du Forum des parties pour un avenir durable; et M. Kaire Mbuende, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

108. Un débat s'est ensuite tenu, au cours duquel les représentants du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Brésil, et les observateurs du Bénin, de la Zambie et du Sénégal ont fait des déclarations.

109. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Union européenne.

110. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Des déclarations ont été faites par des représentants des grands groupes suivants : agriculteurs (au nom des grands groupes commerce et industrie, et communauté scientifique et technologique); femmes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; enfants et jeunes; autorités locales; travailleurs et syndicats; et communauté scientifique et technologique.

C. Débat de haut niveau

111. La Commission a tenu son débat de haut niveau de sa 16^e^ à sa 21^e^ séance, du 12 au 14 mai 2010.

112. À la 16^e^ séance, le 12 mai, le Président a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration liminaire.

113. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies s'est adressée à la Commission.

114. À la 16e séance également, une déclaration a été faite par M. Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil économique et social.

115. À la même séance, M. Leslie Kojo Christian, Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, a fait une déclaration au nom de M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale.

116. Toujours à la même séance, une déclaration a été faite par Mme Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de la nature et de la qualité de l'alimentation des Pays-Bas et Présidente de la dix-septième session de la Commission.

117. Un exposé a été présenté par M. Ernst Ulrich von Weizsacker, Coprésident du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources.

118. Une déclaration a été faite par le Président de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

119. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Gabon, de l'Afrique du Sud, du Nigéria, de la Suède, de la République bolivarienne du Venezuela, du Japon, de l'Arabie saoudite et de la Namibie et par les observateurs du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Népal (au nom des pays les moins avancés), du Chili (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe de Rio), du Liban (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe arabe), de l'Espagne, de l'Italie, de l'Irlande, du Ghana, de l'Égypte, de la République de Moldova et du Kenya.

120. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

121. À la 17e séance, le 12 mai, la Commission a tenu en parallèle des tables rondes de haut niveau sur les modes de production et de consommation durables et sur la gestion de l'extraction minière dans le cadre du développement durable.

122. À la table ronde de haut niveau sur les modes de production et de consommation durables, une déclaration a été faite par le Directeur de la Division du développement durable (Département des affaires économiques et sociales).

123. À la même séance, des déclarations ont été faites par les experts suivants : M. Achim Steiner, Directeur exécutif, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Ernst Ulrich von Weizsacker, Coprésident du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources; Mme Kaarin Taipale, Présidente, Groupe d'étude de Marrakech sur les pratiques durables de passation des marchés publics; et M. Mohan Munasinghe, Président, Munasinghe Institute for Development (Sri Lanka).

124. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de l'Iran (République islamique d'), de la Pologne, de l'Allemagne, de l'Inde, d'Israël, du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, de l'Afrique du Sud, de la France, des Philippines, du Bangladesh, de la Suisse, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de Cuba et du Guatemala, ainsi que par les observateurs de Singapour (au nom des États Membres de l'Organisation des

Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la Barbade, du Cameroun, de la Finlande, de l'Égypte, de l'Indonésie, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Équateur, de la Bolivie (État plurinational de), de la République de Corée et du Soudan.

125. Une déclaration a été faite par le représentant de l'OIT.

126. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : enfants et jeunes; et agriculteurs.

127. À la table ronde de haut niveau sur la gestion de l'extraction minière dans le cadre du développement durable, une déclaration a été faite par le Sous-Secrétaire général et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

128. Des exposés ont été faits par les experts suivants : M. Samuel J. Spiegel, Département de géographie, Université de Cambridge; M^me^ Kathryn McPhail, Directrice des programmes, Conseil international des mines et des métaux; M. Roderick Eggert, professeur et Directeur, Division de l'économie et des entreprises, Colorado School of Mines.

129. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de l'Estonie, de la Belgique, du Nigéria, de l'Australie, de l'Inde, de l'Argentine, du Guatemala et du Gabon, ainsi que par les observateurs de l'Indonésie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Chili, du Cambodge, du Pérou, de la Turquie, du Ghana, du Kenya, de la Mongolie, de la Thaïlande, de la République-Unie de Tanzanie, de la Finlande et du Soudan.

130. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Palestine.

131. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

132. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; peuples autochtones; commerce et industrie; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; et travailleurs et syndicats.

133. À sa 18^e^ séance, le 13 mai, la Commission a tenu un débat ministériel avec des représentants du système des Nations Unies et des responsables de conseils d'administration d'organismes des Nations Unies et de grands groupes, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

134. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

135. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du PNUE.

136. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs; communauté scientifique et technologique; commerce et industrie; travailleurs et syndicats; autorités locales; organisations non gouvernementales; peuples autochtones; enfants et jeunes; femmes; agriculteurs.

137. Des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan, de l'Argentine, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la Suisse et de la Colombie, ainsi que par les observateurs de l'Irlande, du Kazakhstan, du Kenya, du Viet Nam, de la Serbie, de l'Égypte, du Ghana et du Mexique.

138. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Convention de Stockholm, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du PNUE.

139. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'OMS et du Fonds pour l'environnement mondial.

140. À sa 19e séance, le 13 mai, la Commission a tenu en parallèle des tables rondes de haut niveau sur les défis posés par les transports au XXIe siècle et sur les stratégies pour la gestion durable des produits chimiques et des déchets.

141. À la table ronde de haut niveau sur les défis posés par les transports au XXIe siècle, une déclaration a été faite par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

142. Des exposés ont été faits par les experts suivants : M. Jens Huegel, responsable du développement durable, Union internationale des transports routiers; M. James Leather, responsable principal des transports, Division des infrastructures, Département du développement régional et durable de la Banque asiatique de développement; M. Jan Kubiš, Secrétaire exécutif, Commission économique pour l'Europe (CEE); et Mme Brigid Hynes-Cherin, Administratrice régionale, Ministère des transports (États-Unis).

143. Un débat s'est ensuite tenu, au cours duquel les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Afrique du Sud, de l'Ukraine, de l'Inde, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Iran (République islamique d'), du Brésil, de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Argentine et du Guatemala, ainsi que les observateurs de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de la République dominicaine, du Soudan, de l'Autriche, du Cambodge et du Pérou ont fait des déclarations.

144. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Palestine.

145. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : communauté scientifique et technologique; autorités locales; organisations non gouvernementales; enfants et jeunes; femmes; et agriculteurs (également au nom des travailleurs et des syndicats).

146. À la table ronde de haut niveau sur les stratégies de gestion des produits chimiques et des déchets, une déclaration a été faite par le Chef du Service des politiques mondiales de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales.

147. Des exposés ont été faits par les experts suivants : M. Nikola Ružinski, Secrétaire d'État croate chargé de l'environnement; M. N. C. Vasuki, Consultant en gestion des déchets solides; M. Donald Cooper, Secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm; et M. Martin Kayser, Coprésident du Chemical Policy and Leadership Group, Conseil international des associations chimiques.

148. Un débat interactif s'est ensuite tenu, au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de la France, de la Suède, de la Roumanie, de l'Estonie, de la Pologne, du Japon, d'Israël, du Nigéria, du Guatemala, de l'Argentine, de la République islamique d'Iran, de la Suisse, de l'Australie, de la Colombie et de l'Inde, ainsi que par les observateurs de la République-Unie de Tanzanie (au nom

des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Irlande, de la Thaïlande, de l'Indonésie, de l'Espagne, de la République de Corée, de la Turquie, de la Finlande, du Kenya, de la Mongolie, du Mexique, de la République tchèque et du Soudan.

149. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

150. Une déclaration a été faite par le représentant du PNUD.

151. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du groupe des agriculteurs.

152. À la 20e séance, le 14 mai, la Commission a tenu un débat ministériel interactif sur les orientations futures, au cours duquel le Président a fait une déclaration liminaire.

153. Un débat interactif s'est ensuite tenu au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de la République islamique d'Iran, de la Suède, de l'Inde, du Pakistan, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Jamahiriya arabe libyenne, et par les observateurs du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Grenade (au nom des membres de l'Alliance des petits États insulaires qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies), de l'Indonésie, de l'Espagne, de la Barbade, de la Norvège, du Kenya et du Sénégal.

154. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

155. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du PNUE et de l'ONUDI.

156. Des déclarations ont été faites par des représentants des grands groupes suivants : femmes; communauté scientifique et technologique; autorités locales; commerce et industrie; agriculteurs; travailleurs et syndicats; et enfants et jeunes.

157. À la 21e séance, le 14 mai, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est adressé à la Commission.

158. Des déclarations finales ont été faites par le représentant du Canada, ainsi que par les observateurs du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont aussi membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom de l'Union européenne), de la Mauritanie et du Kazakhstan.

159. Des déclarations ont aussi été faites par des représentants des grands groupes suivants : agriculteurs; communauté scientifique et technologique; commerce et industrie; travailleurs et syndicats; autorités locales; organisations non gouvernementales; peuples autochtones; enfants et jeunes; et femmes.

160. Une déclaration finale a été faite par le Directeur de la Division du développement durable.

161. Le Président a prononcé un discours de conclusion et déclaré la clôture de la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

D. Synthèse du Président

162. À la 15e séance, le Président a présenté la première partie de la synthèse des débats.

163. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Arabie saoudite, de la Suisse, de Cuba, du Japon, du Canada, du Nigéria, des États-Unis d'Amérique et du Brésil, ainsi que par les observateurs du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Égypte, du Chili, du Ghana, du Mexique, de la Norvège, de la Turquie, de l'Indonésie et du Cambodge.

164. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

165. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : peuples autochtones; agriculteurs; travailleurs et syndicats; et enfants et jeunes.

166. À la 21e séance, le Président a présenté la deuxième partie de la synthèse des débats.

167. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, de Cuba, de l'Argentine, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Nigéria, de Maurice, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Japon, ainsi que par les observateurs du Chili, de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de la Barbade, de l'Indonésie, du Yémen (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Maroc et de la Suisse.

168. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Union européenne.

169. Des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes suivants : peuples autochtones; travailleurs et syndicats; et organisations non gouvernementales.

170. La synthèse du Président se lit comme suit :

Première partie
Analyse des questions thématiques

I. Introduction

1. Le débat était riche et portait sur des thèmes variés; un résumé du Président ne saurait en rendre toutes les nuances ou les positions prises par les différentes délégations participantes. Le résumé qui suit est un effort pour rendre compte de l'ampleur des débats, mettre en lumière les questions qui ont été abordées et pour faire comprendre la portée et la teneur des différentes vues exprimées au cours du débat. Il ne s'agit pas d'un consensus, c'est de toute évidence une interprétation du Président plus qu'un texte convenu.

2. Le développement durable permet à l'humanité de protéger et d'améliorer la vie sous toutes ses formes et manifestations. Il reconnaît à chacun le droit d'améliorer la qualité de sa vie et de vivre dans un environnement sain. Il prévoit une transformation des principes et des valeurs qui influent directement sur les stratégies de développement et des modes de vie.

3. Les 10 années à venir seront déterminantes pour le développement durable. La récente série de crises a mis en lumière les vulnérabilités partagées et créé un nouveau sentiment d'urgence. Elle a souligné qu'il était nécessaire d'élargir la

coopération internationale, à la fois pour accélérer l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour maintenir et intensifier la dynamique du développement et pour faire cesser ou inverser les pressions croissantes auxquelles sont exposés les écosystèmes de la terre.

4. Ceci donne encore plus d'importance aux débats de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et aux décisions que la Commission pourra prendre à sa dix-neuvième session, en mai 2011.

5. Les thèmes du cycle biennal actuel de la Commission du développement durable – transports, produits chimiques, gestion des déchets et extraction minière – ainsi qu'un cadre décennal de programmation concernant les modes de production et de consommation durables vont au cœur même du défi du développement durable. Ils touchent pratiquement toute la gamme des besoins humains et des impératifs écologiques : sécurité alimentaire, santé, parité des sexes, droits des travailleurs, droits des populations autochtones et des communautés locales, diversité biologique, changements climatiques, impact écologique, mobilité physique, passif écologique, productivité tant agricole qu'industrielle, justice sociale et croissance économique.

6. Ces thèmes sont liés à la fois entre eux et avec les autres thèmes du développement durable, notamment ceux des cycles passés et futurs de la Commission du développement durable et de différentes réunions de haut niveau, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir au Brésil en 2012. Ainsi, des formes durables de consommation et de production sont nécessaires si l'on veut réduire les disparités flagrantes entre les niveaux de consommation des riches et des pauvres, les coefficients de matières et d'énergie des différentes économies, la quantité de déchets produits et, de façon générale, avoir un niveau de vie plus élevé avec un moindre impact écologique. Pour y parvenir, il faudra encourager une modification des attitudes et des comportements à différents niveaux, se traduisant par des pratiques commerciales plus loyales et des producteurs et des consommateurs mieux informés.

7. Les thèmes du cycle actuel de la Commission du développement durable offrent la possibilité de lancer une action coordonnée et cohérente dans divers domaines se rapportant à certains aspects majeurs du défi du développement durable. Un cadre international rigoureux et cohérent, bénéficiant du soutien financier nécessaire dans tous les domaines examinés, peut aider à consolider les appuis, à transposer à une plus grande échelle des expériences réussies, à donner un effet de levier aux initiatives locales, nationales et régionales et à favoriser des partenariats efficaces pour l'action.

8. L'un des défis majeurs de la Commission du développement durable est de traduire ses décisions en actes. Pour obtenir ce résultat, la Commission du développement durable devra adopter, à sa dix-neuvième session, des décisions concrètes et réalistes, donnant une valeur ajoutée aux engagements pris. Il importe également de renforcer des mécanismes permettant d'examiner véritablement les progrès dans la mise en œuvre.

II. Ouverture de la session

9. La partie de la dix-huitième session de la Commission du développement durable consacrée aux questions de fond a été ouverte le 3 mai 2010 par M. Luis

Alberto Ferraté-Felice, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Guatemala. Celui-ci a souligné, dans sa déclaration liminaire, la complexité des questions à l'étude (transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière et cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durable), ainsi que leur étroite interdépendance. Il a insisté sur la nécessité d'un dialogue ouvert et transparent et, plus encore, d'une action rapide. À la différence des crises économique et financière qui touchent la communauté internationale, la crise de l'environnement et du développement durable n'a pas d'issue claire et l'on en comprend encore mal les conséquences.

10. Le Président a appelé l'attention des participants sur certains aspects spécifiques des thèmes examinés. L'extraction minière posait un problème fort délicat : elle était une source de revenus et engendrait des recettes publiques, mais elle pouvait également être une source de conflits sociaux et de dangers pour l'environnement et la santé. Il fallait en faire bénéficier les communautés directement concernées par les activités minières et en même temps gérer les ressources minières pour le plus grand bien de tous les citoyens du pays. Les modes de consommation et de production durables ne sont appropriés pour les pays en développement que s'ils sont liés à l'élimination de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Les peuples autochtones peuvent offrir des enseignements utiles concernant les modes de consommation et de production durables. Les pays enregistrent des progrès en intervenant dans chaque domaine thématique. Pourtant, pour pouvoir reproduire et transposer à une plus grande échelle les bonnes pratiques, les pays en développement et les pays à économie en transition auront besoin de transferts de technologies appropriées, qui ne créent pas une sujétion, d'une aide publique au développement accrue, ainsi que de ressources supplémentaires et du renforcement de leurs capacités. Les pays devraient s'efforcer d'abandonner les technologies et pratiques obsolètes pour se doter d'infrastructures de production et de consommation qui soient efficaces et d'entretien facile.

11. Dans ses remarques liminaires (prononcées par le Sous-Secrétaire général au développement économique), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a souligné la nécessité d'adapter les modes de consommation et de production aux capacités de charge des infrastructures et des écosystèmes tout en tirant vers le haut le niveau de vie de tous. Si certains progrès avaient été enregistrés en matière de développement durable, dans tous les domaines considérés, ces progrès étaient freinés par le faible rang de priorité de ces secteurs, la pénurie des ressources allouées, l'absence de données de qualité, les capacités techniques et institutionnelles limitées des pays en développement et l'inadéquation du transfert et de la diffusion des technologies.

12. Les résultats des réunions qui ont eu lieu entre les sessions, à savoir la Réunion consultative internationale sur l'expansion des services de gestion des déchets dans les pays en développement (Tokyo, 18 et 19 mars 2010), la réunion du Groupe d'experts internationaux intitulée « Forum des Nations Unies sur l'atténuation des changements climatiques, le rendement des carburants et la viabilité des transports urbains » (Séoul, 16 et 17 mars 2010), le Séminaire concernant la bonne gestion des produits chimiques (Genève, 3 et 4 décembre 2009) et la Réunion inaugurale du Forum régional sur les 3R en Asie (réduction, réutilisation et recyclage) (Tokyo, 11 et 12 novembre 2009), ont été présentés à la dix-huitième session de la Commission par les représentants des gouvernements organisateurs de ces réunions ainsi que par le Secrétaire exécutif de la Convention

de Stockholm (pour les rapports, voir http://www.un.org/esa/dsd/csd_csd18_meetothe.shtml).

III. Examen d'ensemble : déclarations générales

13. Les délégations et les grands groupes ont abordé les problèmes généraux du développement durable et les différents thèmes du cycle actuel ainsi que l'expérience acquise et les enseignements dégagés dans les différentes régions. On trouvera dans les sections correspondantes les principaux éléments des questions thématiques et régionales.

14. La session en cours de la Commission se tient à un moment critique, puisque la communauté internationale prépare plusieurs réunions de haut niveau, dont la Réunion plénière sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion de haut niveau pour un examen quinquennal pour la Stratégie de Maurice (la session en cours de la Commission du développement durable sert de commission préparatoire de cette réunion) et la réunion de haut niveau sur la diversité biologique, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

15. On a souligné la nécessité de traiter les cinq thèmes d'une manière intégrée dans le contexte du développement durable, compte tenu des trois éléments fondamentaux – économie, société et environnement. De nombreux délégués ont souligné que la crise économique et financière entravait la fourniture des moyens nécessaires. Ils souhaiteraient un relèvement de l'aide publique au développement, des ressources financières accrues ainsi qu'un allègement du fardeau de la dette et des restrictions commerciales.

16. De nombreuses délégations ont constaté que les peuples vivant sous domination étrangère avaient beaucoup de mal à atteindre les objectifs du développement durable, notamment en ce qui concerne le module thématique à l'étude : surtout à cause des difficultés d'accès à des moyens de transport et de la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, ce qui est une menace grave pour la santé humaine et l'environnement. Il a été suggéré d'indemniser les intéressés pour des dommages subis. Une délégation s'est dite inquiète de la politisation des travaux de la Commission.

17. Les délégations et les grands groupes ont réaffirmé la nécessité de renforcer des partenariats entre toutes les parties prenantes et, à cet égard, ils se sont félicités du pouvoir rassembleur de la Commission du développement durable.

18. Beaucoup d'intervenants ont noté que le développement durable nécessitait la participation active de tous les grands groupes, le recours à la science et à la technique et l'assimilation des innovations.

19. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de transférer des technologies sans créer de dépendance et de renforcer des capacités permettant aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition de surmonter les obstacles, les contraintes et les défis dans les cinq domaines thématiques examinés.

20. La situation particulière et les besoins spécifiques des pays en développement, notamment de ceux de l'Afrique subsaharienne, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays de montagne, ont souvent été évoqués.

21. De nombreuses délégations se sont déclarées résolues à procéder à un examen productif de la Stratégie de Maurice, notamment à la session en cours de la Commission, qui tient lieu de comité préparatoire de l'examen de haut niveau. Elles ont souligné que le Plan d'action de la Barbade et la Millennium Science Initiative demeuraient les schémas directeurs essentiels pour ce qui est de répondre aux besoins de développement durable des petits États insulaires en développement et elles ont engagé la communauté internationale à entamer une nouvelle ère de coopération dans ce domaine.

22. De nombreuses délégations ont évoqué les effets négatifs des changements climatiques sur le développement durable, notamment leurs effets sur l'infrastructure des transports, l'accès à l'eau et l'utilisation de produits chimiques, soulignant qu'il était possible d'atténuer les changements climatiques en modifiant les modes de consommation et de production et le dosage des moyens de transport utilisés et en réduisant les émissions résultant des activités minières et de la transformation et du traitement des matières minérales en veillant à la bonne gestion des déchets.

23. Les délégations et les représentants des grands groupes ont souligné qu'il était nécessaire d'agir sans délai et préconisé l'élaboration d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

24. Les principes de responsabilité et de transparence ainsi que la participation effective de tous les acteurs ont été soulignés.

IV. Débats régionaux

25. Cinq débats régionaux ont été organisés, suivis d'un débat interrégional qui était l'occasion de présenter les résultats des réunions d'application régionale et de mettre en commun les données d'expérience sur les obstacles et les contraintes propres à chaque région, les enseignements dégagés et les meilleures pratiques se rapportant au module thématique à l'étude.

26. Les participants ont souligné qu'il fallait réduire le fossé entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre, et beaucoup ont fait observer qu'il demeurait nécessaire de développer les transferts de technologies ainsi que le renforcement des capacités en ce qui concerne les questions se rapportant au module et le soutien financier. Il était important d'avoir, aux niveaux régional, sous-régional, national et local, une politique intégrée et cohérente.

Débat transrégional

27. Les participants ont mis en lumière les interconnexions fondamentales entre les différents thèmes du cycle actuel et entre ce cycle et les cycles antérieurs ainsi que les liens avec les changements climatiques et la crise financière. Tous les thèmes, en particulier le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, se rattachaient au débat sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, qui doit avoir lieu lors du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et pendant la Conférence. Le grand nombre de partenariats interrégionaux et d'initiatives communes témoigne des possibilités de coopération, notamment de la mise en commun des enseignements dégagés. Il sera

important ensuite de se pencher sur les initiatives communes, notamment pour reproduire les pratiques optimales, y compris les méthodes pouvant être reproduites, et sur la création de réseaux d'experts.

28. La nécessité de promouvoir dans les activités régionales la démarginalisation des femmes et les attitudes et démarches équitables a été évoquée. On a souligné que les populations autochtones, en particulier les femmes et les enfants, étaient excessivement vulnérables aux produits chimiques toxiques résultant des activités industrielles et minières sans pouvoir dûment participer aux processus décisionnels. Il est important d'opter pour des modalités de participation respectant les valeurs et les pratiques culturelles sans amoindrir la position des femmes.

29. Le rôle des partenariats et de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire dans la promotion des initiatives interrégionales a été reconnu. On a mentionné le partenariat pour des véhicules et des carburants plus propres, le partenariat pour la bioénergie, et le partenariat Asie-Europe SWITCH. On a mentionné également la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

30. D'excellents exemples de coopération Sud-Sud ont été donnés, notamment les services d'autobus express, les biocarburants, gestion de l'eau ainsi que des projets d'énergie renouvelable à petite échelle. La coopération Nord-Sud permet d'assurer les transferts de technologies propres, par exemple en matière de gestion des déchets solides, et de promouvoir le commerce écologique et l'écotourisme.

31. Les pays en développement étant souvent des centres manufacturiers, il est essentiel de trouver des procédés moins polluants, notamment en appuyant une production des Centres nationaux pour une production plus propre qui, outre qu'ils présentent des avantages sociaux, économiques et écologiques, augmentent la productivité et créent des emplois.

32. Pour ce qui est des moyens d'exécution, on a de nouveau souligné la nécessité de disposer de manière prévisible de ressources financières supplémentaires afin de pouvoir traduire en programmes et actes concrets les décisions de la Commission du développement durable. On a suggéré de rattacher les débats de la Commission du développement durable aux processus et mécanismes en place s'occupant justement du financement du développement et d'engager le secteur bancaire, notamment les institutions financières internationales, à jouer un rôle plus actif dans le financement du développement durable.

Afrique

33. Les représentants des pays d'Afrique ont souligné que des ressources financières, des transferts de technologie et le renforcement des capacités étaient nécessaires pour combler le fossé entre la formulation des politiques et leur exécution et qu'il était important d'avoir, à tous les niveaux, une politique cohérente et intégrée regroupant tous les thèmes. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été intégré à l'Union africaine, s'intéresse aux cinq thèmes du cycle d'application actuel de la Commission.

34. Il est nécessaire de renforcer les infrastructures de base des transports, routes, ports maritimes et aéroports. Avec la Banque africaine de développement et le

NEPAD, la Commission de l'UA a lancé une initiative tripartite appelée Programme de développement des infrastructures en Afrique.

35. On a souligné la nécessité de veiller à la sécurité dans la gestion et le traitement des produits chimiques, d'autant plus que l'Afrique aura besoin d'un plus large accès à ces produits en agriculture et dans son industrialisation. Les autorités locales manquent souvent des capacités techniques et financières requises notamment pour éliminer sans risques les déchets électroniques.

36. Les pays d'Afrique ont encore progressé dans la ratification de nouveaux accords internationaux, participé plus largement aux processus intergouvernementaux et introduit des politiques nationales se rapportant à ces thèmes. La plupart ont ratifié les instruments internationaux, y compris la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ou y ont adhéré. De plus, 27 pays d'Afrique ont adopté à ce jour la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. Pourtant, des efforts concertés seront encore nécessaires pour que ces ratifications contribuent au développement durable, notamment dans le cadre du protocole à la Convention de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation.

37. Les pays d'Afrique ont noté que l'extraction minière pourrait servir de base au développement durable en Afrique, et dressé le bilan des progrès encourageants en matière de responsabilité sociale et écologique des sociétés. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire d'appuyer la mise en œuvre du Projet Afrique extraction minière 2050, tout en reconnaissant qu'il était important aussi, pour le développement d'un secteur minier viable, de créer des liens horizontaux et verticaux.

38. L'Afrique a montré la voie, étant la première région à adopter un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, auquel a souscrit la Conférence des ministres africains de l'environnement. Des projets pilotes, concernant les villes vivables et sur la gestion des déchets, ont été élaborés. Les systèmes agro-alimentaires sont jugés importants pour le programme de travail relatif aux modes de consommation et de production durables en Afrique, étant donné les taux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition et le nombre de pays tributaires du secteur agricole sur le plan économique. On a souligné qu'il fallait adopter des modes de consommation et production durables, dans le contexte d'un programme mondial audacieux, prévoyant notamment des ressources supplémentaires pour son exécution.

Amérique latine et Caraïbes

39. Les pays de la région ont souligné qu'il était nécessaire d'étendre l'assistance financière, l'accès aux technologies et le renforcement des capacités en vue du développement durable si l'on voulait éliminer la pauvreté et atteindre les OMD et qu'il fallait aussi développer les pratiques optimales ayant donné de bons résultats dans la région.

40. Dans le secteur des transports, l'Amérique latine et les Caraïbes ont obtenu des résultats remarquables avec les systèmes de circulation rapide des autobus et les biocarburants. Les systèmes de circulation rapide lancés dans certaines villes de la

région sont maintenant reproduits dans la région et au-delà. La région fait preuve de dynamisme dans la production et l'utilisation de carburants de substitution, y compris de biocarburants, pour les transports. La sécurité routière s'est améliorée. Il reste encore des problèmes d'étalement urbain, de prévalence des moyens de transport privés, de manque de coordination entre les différents modes de transport, et de coût élevé des transports interrégionaux et intrarégionaux, notamment dans les pays insulaires en développement des Caraïbes.

41. Il faudrait faire une plus large place, aux niveaux national et international, à la gestion rationnelle des produits chimiques et, en conséquence, prévoir les ressources nécessaires de manière à en limiter les effets négatifs sur l'environnement et la santé publique. Un plan régional de mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui est actuellement à l'étude, permettrait de combler certaines lacunes. Toutefois, des ressources financières sont nécessaires si l'on veut améliorer l'application des trois conventions relatives aux produits chimiques.

42. Il serait possible de développer les capacités des autorités locales en matière de gestion des déchets. Il y a lieu de consolider les infrastructures existantes d'élimination des déchets dangereux et d'en créer des nouvelles. Il faudrait aussi renforcer l'appui aux principes intégrés de gestion des déchets, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Certains participants ont souhaité que les milieux industriels et commerciaux participent plus activement à la gestion des déchets dans la région, apportant les moyens financiers nécessaires.

43. Dans l'industrie minière, les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale de l'entreprise ne sont guère répandues, en raison notamment d'une forte concurrence et des problèmes auxquels se heurtent les gouvernements en matière de réglementation. Le manque de respect de l'industrie minière pour les droits et les cultures des peuples autochtones a fait naître une opposition à l'extraction minière. L'absence de réglementation se traduit par des activités sauvages et illégales. L'un des objectifs essentiels des sociétés minières devrait être de soutenir les investissements dans l'infrastructure locale et de mettre en place des services dans les communautés locales.

44. L'élaboration de plans d'action régionaux et sous-régionaux à l'appui des modes de consommation et de production durables a progressé. Certains pays ont mis en place des mécanismes propres à en accélérer l'adoption et des organisations régionales ont arrêté des politiques de coopération en la matière. Les modes de consommation restent cependant impossibles à maintenir, ce dont les consommateurs ne sont guère conscients. Il est nécessaire d'accroître l'appui technique et financier accordé aux petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas toujours accès aux technologies propres les plus récentes.

45. On a constaté que les petits États insulaires en développement étaient très vulnérables et qu'ils se heurtaient à des problèmes et des besoins particuliers en matière de gestion des déchets, de produits chimiques dangereux et de transports, et aussi l'élimination des déchets au-delà des frontières maritimes et en pleine mer.

46. Si certaines délégations ont évoqué le lien qui existait entre le cycle thématique en cours et l'économie verte, d'autres ont émis des doutes sérieux quant à la définition de l'« économie verte » et son utilité pour l'élimination de la pauvreté et pour la justice sociale dans la région. On a souligné l'importance de la contribution des peuples autochtones à un débat sur une économie verte étant donné

leur connaissance traditionnelle de la gestion des ressources naturelles et leur adaptation aux sécheresses et aux crues extrêmes depuis des siècles.

Asie et Pacifique

47. De nombreux pays ont fait des progrès spectaculaires en matière d'élimination de la pauvreté, mais des problèmes persistent dans le contexte des thèmes examinés, s'agissant notamment des modes durables de consommation et de production. On a souligné la nécessité d'adopter une approche globale, intégrant tous les thèmes dans les stratégies nationales du développement durable et les autres cadres de planification du développement. La planification de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique est en cours au Kazakhstan.

48. La qualité de l'air s'est améliorée dans de nombreuses villes de la région, même si, pour la plupart des polluants, les niveaux continuent de dépasser les normes de l'OMS. On a souligné qu'il était nécessaire de réduire les émissions des véhicules à moteur en adoptant des normes plus rigoureuses et on a constaté la contribution de partenariats public/privé dans l'exploitation de réseaux de transports en commun dans la région.

49. En ce qui concerne les produits chimiques, il faut notamment ratifier et appliquer les accords internationaux, renforcer l'assistance technique et la formation du personnel local et placer la gestion des produits chimiques parmi les priorités nationales de développement.

50. Certains pays doivent à la fois gérer les nouveaux flux de déchets et gérer et éliminer sans risques les déchets accumulés par le passé, provenant notamment du secteur minier.

51. La demande de minéraux a fortement augmenté dans la région, notamment la demande de métaux rares, y compris des terres rares nécessaires pour des technologies propres. On a souligné que les entreprises devaient exercer effectivement leur responsabilité sociale et environnementale et protéger les populations autochtones, notamment leur culture, leur technologie, leur santé et leurs droits humains, partageant les bénéfices avec les communautés locales. À cet égard, la dimension éthique a été soulignée par le concept de « géoéthique ».

52. Les pays de la région ont opté pour diverses initiatives et démarches nationales en vue de promouvoir des modes durables de consommation et de production. On peut mentionner la croissance écologique, l'économie circulaire, les « 3R » (réduction, réutilisation et recyclage), l'économie de la suffisance et le bonheur national brut.

Asie occidentale

53. Dans le secteur des transports, des efforts ont été faits pour améliorer l'efficience des transports, utiliser des carburants plus propres et renforcer la coopération régionale. D'autres efforts seront cependant nécessaires pour promouvoir les transports en commun et mettre en place et appliquer une réglementation en matière d'environnement.

54. L'absence d'informations actualisées et d'accès aux techniques, le manque de moyens, une mauvaise application des règlements et la faiblesse de la coopération régionale, de la coordination régionale, demeurent les principaux obstacles à une gestion viable des produits chimiques dans la région.

55. Il y a eu des progrès, certes insuffisants, dans la collecte des déchets. De nouveaux règlements ont été adoptés mais ils ne sont pas suffisamment appliqués. Une stratégie globale de la gestion des déchets est nécessaire si l'on veut améliorer la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets. La plupart des pays d'Asie occidentale ont ratifié la Convention de Bâle.

56. L'extraction minière est une ressource critique pour la plupart des pays de la région. Des efforts sont déployés pour lier les activités d'extraction à l'industrialisation. Ce qui est difficile, c'est d'améliorer les infrastructures, de renforcer les capacités et de revoir les lois en vigueur. Les grands groupes continuent de se préoccuper vivement des violations des droits de l'homme, notamment de ceux des peuples autochtones.

57. Pour instituer des modes de production et de consommation durables, il faut faciliter les transferts de technologies propres aux pays développés et renforcer les capacités de production. Les pays de la région ont créé 12 centres de production plus propres.

58. Le cadre décennal de programmation devrait privilégier les secteurs de l'eau, de l'énergie et du tourisme ainsi que la mise en valeur des zones rurales et l'éducation parmi les priorités de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Certains pays se sont lancés dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables en se fixant des objectifs quantitatifs ambitieux.

Europe

59. On a fait état de progrès dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux de développement durable et de plans d'action en matière d'éducation, tant scolaire qu'extrascolaire et de sensibilisation des consommateurs et des producteurs aux modes de consommation et de production durables. Le recours à des multipartenariats est un élément essentiel de la formulation de politiques en matière de modes de production et de consommation durables. Les difficultés qui ont été mises en lumière concernent la façon de réorienter le comportement et les choix des acteurs, des consommateurs et d'incorporer des coûts de production externes. Un cadre décennal de programmation, avec engagement de ressources est nécessaire.

60. On a souligné l'importance du secteur des transports. Les moyens de transport doivent être viables et jouer un rôle minime dans les changements climatiques sans avoir des effets négatifs sur la santé de l'homme. La question du coût des transports en commun est essentielle, notamment pour les personnes plus âgées. Des partenariats gouvernement/autorités locales peuvent être utiles, notamment dans la création de plaques tournantes.

61. En ce qui concerne les produits chimiques, l'approche intégrée de la gestion internationale des produits chimiques a été décrite comme un cadre mondial important de la réalisation des OMD ayant trait aux produits chimiques. On a cité

l'exemple de la législation de l'Union européenne « REACH » (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques).

62. Il a été jugé nécessaire d'utiliser de manière plus rationnelle les ressources, de manière à réduire les gaspillages et on a évoqué l'expérience de l'Europe en matière d'utilisation des déchets comme source d'énergie, ce qui peut être utile dans la lutte contre le changement climatique mentionné.

63. Les principales préoccupations d'ordre écologique ayant trait aux activités minières dans la région concernent l'utilisation de l'eau et les aires d'entreposage des résidus. À l'avenir, il faudra continuer à définir un cadre politique global et rechercher des solutions viables au financement de la clôture d'une mine. C'est dès l'ouverture d'une mine qu'il faudra se préoccuper des mesures à prendre pour sa clôture et la remise en état du terrain. On a souligné qu'il fallait réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement et la société.

64. Une gestion viable du secteur minier nécessite la transparence, la bonne gouvernance et un dialogue ouvert, ce qui sous-entend des partenariats, une analyse du cycle de vie de l'activité minière et des technologies propres. Les exemples de bonnes pratiques qui ont été donnés comprennent l'Initiative d'activité minière écologique au Canada, l'Initiative de dotation en ressources du Conseil international des mines et des métaux et la directive de l'Union européenne sur le développement des activités minières.

65. Des modes de production et consommation durables dans la région sont considérés comme une question transsectorielle importante reliant tous les thèmes à l'étude. Il est nécessaire de s'orienter vers des moyens de transport plus propres, de donner au public plus largement accès à l'information sur les produits chimiques, d'appuyer la recherche scientifique, d'appliquer la méthode de réduction, réutilisation et recyclage, d'investir un modèle économe en ressources, de dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement par une meilleure utilisation des ressources et d'adopter un ensemble équilibré d'instruments (stimulants/règlements directs) pour encourager les modes durables de consommation et de production.

V. Débats thématiques : transports, produits chimiques, gestion des déchets, industries extractives, et ensemble de programmes à réaliser en 10 ans concernant des modes de consommation et de production viables

A. Transports

66. Les transports ont d'importantes incidences, tant positives que négatives. L'existence de réseaux de transports adaptés et peu coûteux permet aux gens de se déplacer librement, de communiquer, d'accéder à l'emploi et à l'éducation et d'échanger des biens et des services; elle peut également contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de la pauvreté. Cela étant, le secteur des transports est également un important consommateur d'énergie et, à ce titre, produit des effets néfastes sur l'environnement et la société.

67. Tous les modes de transport – maritime, aérien, routier, ferroviaire et non motorisé – sont importants et leur intégration doit être judicieuse. Les systèmes multimodaux fournissent toute une gamme d'options de transport de passagers comme de fret, et peuvent permettre aux pays en développement de participer pleinement au commerce international, tout en favorisant les échanges nationaux et régionaux. L'investissement dans le secteur du transport public est à envisager dans les schémas visant à rendre les systèmes de transports plus viables.

Obstacles et difficultés à surmonter

68. Les infrastructures et services de transport de base demeurent insuffisants ou inadaptés dans de nombreuses zones rurales des pays en développement. De ce fait, les populations rurales pauvres, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, ont du mal à accéder aux services de base, y compris les services de santé et d'éducation, et les travailleurs à accéder au marché du travail. Environ un milliard de personnes vivent à plus de 2 kilomètres de la route praticable par tous les temps la plus proche. L'absence d'infrastructures de transport adaptées en milieu rural perpétue la pauvreté, entrave le commerce des produits agricoles et limite les sources de revenus, nuisant ainsi aux efforts pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international.

69. Dans de nombreux pays en développement et dans leurs zones urbaines, la rapidité de la croissance et de l'expansion économiques a provoqué une importante augmentation de la demande de transports urbains, aggravant les encombrements de la circulation et la pollution de l'air. Le règlement des problèmes croissants qui touchent les transports urbains se heurte à divers obstacles : contraintes administratives, sous-financement, données lacunaires, insuffisance des capacités de planification et de la coordination intersectorielle. Dès lors, nombreux sont les pays qui ne sont pas en mesure de tirer parti des nombreux atouts qu'offre un système de transport public urbain peu coûteux et efficace.

70. Le secteur du transport motorisé, qui a besoin de pétrole pour satisfaire ses besoins énergétiques, contribue pour une part croissante aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et affecte la santé humaine. Le nombre de véhicules particuliers à moteur devrait connaître une augmentation considérable dans bien des pays, mais la faiblesse des investissements consentis dans le secteur des carburants sûrs et propres, y compris des carburants fossiles plus propres, pourrait poser problème. Dans de nombreux pays en développement, les modes de transport plus propres et plus efficaces sont bien connus, mais leur prix reste souvent prohibitif.

71. Les transports publics de nombreux pays souffrent de mauvaises conditions de sécurité qui nuisent à leur attractivité et à leur viabilité économique.

72. De nombreuses délégations ont fait état des problèmes particuliers et des coûts de transport élevés que connaissent les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays montagneux, de même que nombre de petits États insulaires en développement.

73. La crise financière mondiale a poussé de nombreux pays en développement à réduire les financements consacrés à la construction d'infrastructures. Certains pays ont indiqué que les contraintes financières auxquelles ils se heurtent les forcent à acquérir des équipements de transport d'occasion – une solution peu efficace. Il convient de tenir compte de cet état de fait dans l'appui financier que l'on accorde aux pays en développement.

Bonnes pratiques et enseignements tirés

74. Des gouvernements nationaux et des collectivités locales ont appliqué avec succès de nombreux programmes et politiques visant à offrir des transports sûrs, peu coûteux et plus efficaces, à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire la pollution, les embouteillages, les effets néfastes sur la santé et à limiter l'expansion urbaine, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg; reste désormais à intensifier ces efforts.

75. Plusieurs délégations ont fait état de programmes en cours qui visent à améliorer l'accès des populations rurales aux routes et à améliorer la cohérence de la planification des transports en milieu urbain et en milieu rural. Plusieurs succès ont été évoqués : ainsi, la mise sur pied de systèmes de circulation rapide des autobus peut améliorer considérablement les capacités de mouvement dans les couloirs de transports urbains, et leur construction requiert en général moins de temps et d'argent que d'autres solutions. Certains pays ont fait état du succès remporté par les systèmes ferroviaires légers et les métros, et quelques-uns ont souligné les progrès accomplis concernant l'accès des personnes handicapées aux services de transport. De nombreux pays ont affecté avec succès de la main-d'œuvre à l'entretien des routes, améliorant ainsi les possibilités de déplacement et l'accès des populations rurales à l'emploi.

76. Certains pays ont également fait état de succès obtenus par l'utilisation d'instruments économiques visant à promouvoir des modes de transport plus durables. Ces instruments, fondés sur le principe du pollueur-payeur, contribuent à l'harmonisation des coûts externes de transport. Plusieurs exemples de taxes et de redevances « vertes » ont été cités, dont la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations instaurée par la Suisse en 2001, qui incite le trafic transalpin à se reporter de la route au rail.

77. On a cité le succès de plusieurs « taxes sur les embouteillages » qui visent à promouvoir des modes de transport durables, mais la reprise de ce modèle pourrait s'avérer délicate dans les villes densément peuplées des pays en développement, où l'offre de modes de transport différents n'est pas encore suffisante.

78. Certains pays appliquent, ou envisagent d'appliquer des mesures visant à réduire leur dépendance par rapport au pétrole et la consommation qu'en fait le secteur des transports, ainsi qu'à améliorer la qualité des carburants : taxes sur l'utilisation d'énergie et sur les émissions de dioxyde de carbone, élimination du plomb, réduction des niveaux de soufre, amélioration des normes applicables aux véhicules et réduction des importations de voitures d'occasion. En outre, on a recours aux technologies de l'information modernes pour réduire les coûts de transport, la consommation de carburants et les émissions de gaz. Certains pays ont mis au point des systèmes de transport par voie navigable, qui offrent une solution peu coûteuse et faiblement émettrice de carbone.

79. Certains partenariats ont permis de résoudre les problèmes liés aux transports durables, comme le Partenariat pour des carburants et véhicules propres.

80. Il a été pris note du rôle que jouent les biocarburants et les polycarburants dans le développement durable de certains pays, et l'on a fait observer qu'il fallait en tirer parti tout en s'attaquant aux problèmes qui se posent en la matière.

81. De nombreux pays exploitent les premiers succès remportés par les projets de couloirs de circulation régionaux et interrégionaux, qui sont d'une importance toute particulière pour les pays sans littoral.

82. Plusieurs pays intensifient actuellement leurs efforts de développement technologique pour améliorer l'efficacité des moteurs conventionnels, et explorent de nouvelles technologies telles que les moteurs électriques, en fixant dans une certaine mesure des normes en la matière.

Perspectives

83. Les progrès du transport modal, du transport multimodal et du transport non motorisé et l'essor des réseaux de transports publics contribueront amplement à l'émergence de transports durables, ainsi qu'à la mobilité et à l'accessibilité des communautés rurales.

84. En milieu rural, l'expansion du réseau de routes praticables par tous les temps et soumises à des normes environnementales renforcées est de la plus haute importance pour réaliser des progrès tangibles dans la réalisation des OMD. Les besoins particuliers de l'Afrique subsaharienne doivent être pris en compte de toute urgence.

85. La coopération internationale et régionale est de nature à faciliter la création de couloirs de transport et l'accès des pays sans littoral aux ports.

86. Pour développer des réseaux de transports urbains durables, il convient d'adopter des politiques cohérentes fondées sur une approche holistique, en tenant notamment compte des questions concernant les transports dans les politiques de développement urbain. En coordonnant l'aménagement de l'espace, on peut utiliser les équipements de transports publics et de transports non motorisés de manière plus efficace. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que le public doit toujours être associé à l'ensemble des prises de décisions concernant les politiques et projets de transports.

87. Il convient de concentrer les investissements sur le règlement des problèmes d'infrastructures, l'amélioration des systèmes de transports multimodaux, la réduction des encombrements et la réalisation d'économies de temps et d'énergie. À cet égard, toutes les options de financement et de partenariat doivent être envisagées, y compris les partenariats entre pays, au sein des pays, aux différents niveaux de gouvernement – national, régional et local – et entre ceux-ci. Les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle important, notamment dans la construction et l'exploitation de systèmes de transports urbains, comme l'illustre le partenariat SmartWay. Certains ont évoqué l'utilité d'associer l'instauration de normes à l'utilisation d'instruments économiques issus du marché.

88. Il faut de toute urgence dégager davantage de moyens financiers, notamment dans le cadre de schémas de financement innovants, multiplier les transferts de technologies et renforcer les capacités de façon à améliorer la viabilité des systèmes de transports dans les pays en développement. La mise en place de systèmes de circulation rapide des autobus et la planification coordonnée des transports devraient être considérées comme des mesures d'atténuation appropriées au niveau national et donner lieu à une aide consentie au titre du mécanisme de financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

89. Il convient de renforcer la coopération internationale pour créer des systèmes énergétiques plus propres, plus abordables et plus viables, grâce à l'utilisation croissante d'énergies renouvelables, par exemple, pour améliorer l'accès à l'énergie et promouvoir des technologies de transport moins dévoreuses d'énergie. Les initiatives visant à réduire l'impact des transports sur la santé et l'environnement par l'intermédiaire de l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (comme la zone de contrôle des émissions mise en place par l'OMI en Amérique du Nord) offrent de bons exemples de coopération internationale. Dans bien des pays, le renforcement des infrastructures et des services de transports passe par une amélioration de la collecte et du traitement des données pertinentes, ce pour quoi les technologies de l'information modernes peuvent être utiles.

90. D'importants investissements sont consentis pour satisfaire les futurs besoins énergétiques du secteur des transports. Compte tenu des projections de croissance de ces besoins et des émissions qu'ils entraînent, il est urgent de mettre au point et de diffuser des technologies plus économes en énergie, plus propres et à plus faible émission de carbone, et de procéder à leur transfert vers les pays en développement. L'impact écologique de tels investissements doit être réduit au minimum.

91. Il convient de prendre d'urgence des mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité des transports, particulièrement au regard des besoins des femmes, des personnes handicapées, des jeunes et des enfants.

92. Les instruments économiques tels que les échanges de quotas d'émission et les taxes sur les émissions de dioxyde de carbone peuvent stimuler l'émergence de systèmes de transports plus efficaces.

B. Produits chimiques

93. Les produits chimiques peuvent avoir des incidences à la fois positives et négatives. S'ils peuvent contribuer à la santé des êtres humains, du bétail et d'autres animaux, à la productivité agricole, à l'efficacité énergétique et à d'autres aspects du développement durable, leur mauvaise gestion peut entraîner pour l'environnement et la santé humaine des conséquences graves et durables, surtout dans les pays en développement ou dans les pays en transition. Les populations les plus pauvres, les peuples autochtones, les femmes et les enfants courent un risque disproportionné.

94. Des progrès ont été réalisés vers la réalisation d'ici à 2020 de l'objectif du Sommet mondial pour le développement social relatif à la bonne gestion des produits chimiques, et qui consiste à fabriquer et à utiliser les produits chimiques de façon à réduire au minimum les effets les plus graves pour la santé humaine et l'environnement. Toutefois, ces progrès sont insuffisants et inégaux selon les pays et les régions.

Obstacles et difficultés à surmonter

95. Les lacunes de la gestion des produits chimiques sont manifestes à tous les stades de la vie de ces produits, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Elles portent notamment sur les points suivants : insuffisance, voire absence, d'informations et de données concernant la sûreté et la toxicité des produits chimiques, en particulier dans les langues nationales et locales; insuffisance des informations concernant les substances chimiques contenues dans les produits;

ignorance des risques potentiels que présentent les produits chimiques pour l'environnement et la santé humaine, et des dégâts qu'ils peuvent causer à l'environnement; manque de capacités techniques et humaines pour évaluer, réduire et surveiller les risques tant chez les pouvoirs publics que dans les organisations d'intérêt général; insuffisance, en particulier dans les pays en développement, des moyens financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur les produits chimiques, y compris l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

96. Plusieurs problèmes continuent aussi de se poser : absence de solutions économiquement avantageuses et bénéfiques pour l'environnement et la santé pour remplacer les produits chimiques dangereux; mauvaises conditions de sûreté et de protection sanitaire pour les travailleurs et insuffisance des mesures de prévention des accidents mortels, blessures et maladies provoqués par les produits chimiques; nécessité d'associer davantage l'opinion publique aux processus d'élaboration des politiques; non-application des principes énoncés dans les trois conventions sur les produits chimiques; insuffisance des capacités institutionnelles et techniques des pays en développement face à l'expansion rapide des industries chimiques; rejet des produits chimiques toxiques et des matières radioactives dans les pays en développement et dans les pays en phase de transition, ainsi que dans les zones autochtones; coût élevé de la réhabilitation des sites contaminés et poids de la gestion des produits chimiques périmés.

97. On en sait encore trop peu sur les risques potentiels des nanoparticules, qui sont d'ores et déjà utilisées dans un large éventail de produits domestiques, industriels et alimentaires, sans qu'aucune information adéquate concernant leur sûreté ne soit fournie.

98. À l'échelle mondiale, la production, le commerce et l'utilisation des produits chimiques augmentent, et les modèles de croissance actuels imposent aux pays en développement et aux pays en transition, en particulier dans les moins développés d'entre eux et dans les petits États insulaires en développement, un fardeau croissant s'agissant de la gestion des produits chimiques. Il faut à cet égard revoir de fond en comble la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques.

Bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience

99. Les délégations et les grands groupes sont convenus que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques offrait un cadre mondial associant de multiples parties prenantes pour renforcer les capacités de bonne gestion des produits chimiques et réduire l'écart entre les capacités des pays en développement et celles des pays développés. L'adoption et la mise en œuvre d'accords multilatéraux, dont les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ainsi que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont une étape importante. Pourtant, la plupart de ces instruments tardent à être appliqués, malgré l'attention prioritaire qu'ils requièrent, surtout en ce qui concerne les flux de ressources et les transferts de technologies.

100. Certaines délégations se sont réjouies des résultats de la réunion extraordinaire simultanée des parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, tout en soulignant qu'il fallait poursuivre la coopération en la matière et assurer une coordination permanente entre les instruments relatifs aux produits chimiques et ceux qui concernent la gestion des déchets.

101. À l'échelle nationale et régionale, les principales mesures qui ont été prises ont trait aux points suivants : élaboration de plans nationaux relatifs à la gestion des produits chimiques; interdiction ou limitation de certains produits chimiques toxiques, surtout des pesticides; examen systématique des inventaires de substances chimiques à usage domestique en vente dans le commerce; mise au point de mécanismes d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé; renforcement de l'état de préparation aux situations d'urgence en cas d'alerte chimique; élaboration de textes de lois sur la responsabilité et les indemnités en cas de dégradation de l'environnement; coordination de l'action gouvernementale en vue d'empêcher le trafic transfrontière illégal de déchets dangereux; mise en œuvre de mécanismes réglementaires tels que le système REACH instauré par l'Union européenne qui énonce les règles d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de limitation des produits chimiques; conclusion de partenariats public-privé et initiatives bénévoles comme le Plan canadien de gestion des produits chimiques, l'initiative « Responsible Care » et la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques. Certaines délégations ont toutefois déclaré qu'il fallait veiller à ce que ces mécanismes et initiatives ne se transforment pas en obstacles non tarifaires au commerce international.

102. Les centres régionaux établis au titre des trois conventions relatives aux produits chimiques peuvent être fort utiles au renforcement des capacités et aux transferts de technologies. Les partenariats régionaux ont débouché sur une coopération pratique et ont contribué à l'entrée en vigueur de cadres réglementaires en matière de gestion des produits chimiques. La société civile et d'autres acteurs jouent un rôle important dans la bonne gestion de ces produits. On a cité le Programme africain relatif aux stocks de pesticides comme exemple de partenariat réussi dans le domaine de la bonne gestion des pesticides.

Perspectives

103. L'accent a été mis sur la mise en œuvre pleine et entière des accords mondiaux en vigueur, dont l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il a été indiqué qu'elle pourrait avoir des règles plus souples.

104. De nombreuses délégations ont demandé que les documents de la Commission du développement durable soient transmis aux autres instances consacrées à la gestion des produits chimiques.

105. Certaines délégations ont réclamé que l'on réponde aux besoins en dégageant des moyens supplémentaires et prévisibles et en procédant à des transferts de technologies au titre des principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

106. De nouvelles propositions de mécanismes financiers ont été présentées, consistant par exemple à créer un fonds multilatéral sur le modèle de celui que prévoit le Protocole de Montréal, ou à transformer le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en un dispositif de financement durable. Le Fonds pour l'environnement mondial, a-t-il été indiqué, a un domaine prioritaire consacré aux polluants organiques persistants; on a suggéré que l'ensemble des produits chimiques y soient intégrés. On a appelé à la participation du secteur privé et d'autres parties prenantes comme la société civile, le monde universitaire et les sociétés savantes dans la bonne gestion des produits chimiques. Des délégations ont également souligné combien il importait d'internaliser les coûts grâce à des instruments économiques, par exemple.

107. Selon plusieurs délégations, il importe de multiplier les transferts de technologies, en assouplissant notamment les dispositions en matière de droits de propriété intellectuelle applicables à certaines innovations; pour d'autres délégations, il convient au contraire de renforcer les droits de propriété intellectuelle.

108. Plusieurs délégations ont souhaité l'instauration d'un système visant à empêcher le transfert de technologies obsolètes vers les pays en développement, et à promouvoir le développement conjoint de technologies respectueuses de l'environnement.

109. On a noté que la gestion des produits chimiques devait porter sur l'ensemble du cycle de vie de ces produits. Des délégations ont appelé à accélérer le traitement des pesticides périmés, qui menacent la santé de millions de personnes et l'environnement et qui sont la conséquence d'une mauvaise gestion des produits chimiques et d'une consommation excessive de pesticides. La lutte intégrée contre les parasites, a-t-on souligné, peut diminuer le recours aux pesticides dans les activités agricoles.

110. À l'échelle internationale, il convient d'envisager des mesures concrètes comme la création d'un mécanisme international visant à appuyer l'information et le renforcement des capacités concernant la mise en œuvre des trois Conventions relatives aux produits chimiques; le renforcement de l'appui aux centres régionaux, qui sont les mécanismes d'application des trois Conventions; l'amélioration de la diffusion et de l'échange d'informations sur les questions de prévention des risques chimiques, s'agissant notamment des substances potentiellement dangereuses que contiennent les produits commercialisés; la mise en œuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et de la Convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques; la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure; l'établissement de partenariats permettant d'évaluer les risques et les dangers et d'échanger des informations à ce sujet; le traitement des problèmes nouveaux posés notamment par les nanomatières et les déchets électroniques.

111. De nombreuses délégations ont été d'avis qu'il fallait sanctionner et combattre l'exportation illégale de déchets chimiques dangereux à destination des pays en développement. Il convient d'accorder davantage d'attention à la question des coûts d'élimination des déchets qui incombent aux pays en développement, particulièrement à l'occasion de l'entrée en vigueur et de la pleine application du protocole relatif à la responsabilité et à l'indemnisation de la Convention de Bâle.

112. De l'avis de nombreuses délégations, il faut favoriser la coordination des organes de l'ONU et d'autres organisations internationales agissant dans le domaine des produits chimiques. Il convient également d'encourager la coordination entre les trois conventions relatives aux produits chimiques, bien que certains délégués aient estimé que cela seul ne suffirait pas à combler les écarts constatés dans la mise en œuvre de ces instruments. De même, les délégués ont été nombreux à souligner que ce processus ne devait pas nuire à l'autonomie de chacune des conventions, et qu'il devait entraîner l'augmentation des moyens financiers qui leur sont consacrés.

113. Le secteur de la santé, a-t-il été souligné, doit jouer un rôle plus actif dans la bonne gestion des produits chimiques, en s'appuyant par exemple sur les bureaux de l'Organisation mondiale de la Santé pour renforcer la coordination aux niveaux national et régional.

114. À l'échelle nationale, les domaines d'action prioritaire sont les suivants : renforcement des lois et règles nationales par la coopération internationale et l'organisation de formations concernant leur application et leur respect; prise en compte de la gestion des produits chimiques dans les priorités du développement et les budgets nationaux; création de mécanismes de coopération intersectorielle dans tous les pays; renforcement des capacités d'évaluation des risques chimiques, y compris les capacités humaines et les laboratoires; élaboration de technologies et produits nouveaux plus sûrs en remplacement des produits chimiques dangereux; expansion des programmes de suivi, y compris grâce à la création de registres des rejets et transferts de polluants; renforcement des partenariats et de la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur chimique.

115. L'amélioration des connaissances, de la formation et de la prise de conscience de l'ensemble des acteurs nationaux, y compris les experts, les législateurs, les responsables politiques, les décideurs, les agriculteurs, le personnel et les organisations publiques ou nationales, est indispensable à une gestion viable des produits chimiques. Il faut donner plus d'importance au droit de savoir et améliorer la diffusion et l'échange d'informations sur les questions de prévention des risques chimiques, notamment la présence de substances chimiques potentiellement dangereuses dans les produits commercialisés.

C. Gestion des déchets

116. Croissance économique rapide, changement des comportements et des modes de vie, modèles de consommation non viables et urbanisation rapide dans de nombreuses parties du monde : tels sont les facteurs qui ont provoqué une augmentation considérable de la consommation de matières premières et de ressources naturelles, ainsi que du volume et de la variété des déchets produits. L'efficacité de la gestion des déchets est un aspect crucial de la lutte contre la pauvreté, et les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et la santé publique, ne sauraient être réalisés sans que l'on accorde l'attention voulue à la bonne gestion des déchets.

117. La mauvaise gestion des déchets présente un risque pour la santé et le bien-être des personnes, met les ressources des écosystèmes en péril, contribue aux changements climatiques, accélère la dégradation des terres et peut affecter les activités économiques. Compte tenu de la part importante qui est la leur dans le secteur informel de la gestion des déchets, ce sont souvent les jeunes, les enfants, les femmes et les peuples autochtones qui font les frais de ces conséquences.

Obstacles et difficultés à surmonter

118. Les pays en développement, en particulier, ont à relever un immense défi : gérer correctement leurs déchets, en concentrant leurs efforts sur la réduction des volumes et l'allocation de fonds suffisants à la gestion des déchets. Les principaux obstacles auxquels ils se heurtent découlent essentiellement des facteurs suivants : absence de mécanismes adéquats de gestion planifiée des déchets urbains, manque de moyens, insuffisance des infrastructures, coût élevé du traitement des déchets, difficultés d'accès aux technologies appropriées, lacunes des données et informations concernant les quantités actuelles et prévues des différentes catégories de déchets produits, coût élevé du transport et de l'énergie utilisés dans le recyclage

des déchets et trop faible conscience de l'importance que revêt la question de la gestion des déchets.

119. Dans de nombreux pays, la gestion des déchets dangereux pose des difficultés croissantes, plus encore dans les pays en développement et dans les pays en transition, dont les moyens financiers et technologiques sont limités, de même que leur savoir-faire en matière de gestion efficace des déchets. Or, la question de la sûreté demeure cruciale pour le personnel comme pour le public.

120. Bien qu'il existe des instruments internationaux concernant le mouvement transfrontières des déchets, de nombreuses délégations ont indiqué que le mouvement transfrontière de déchets dangereux, notamment les déchets électroniques, restait très préoccupant.

121. Il importe de gérer les déchets radioactifs, de les réduire le plus possible, les transporter et les éliminer en toute sûreté, sans dégrader l'environnement. Il faut encourager la recherche et la mise au point de méthodes permettant de traiter les déchets radioactifs en toute sûreté, de façon écologiquement rationnelle.

122. Certaines délégations ont évoqué la nécessité de contrôler l'élimination des déchets dangereux, en particulier leur élimination finale, en renforçant la mise en œuvre de la Convention de Bâle.

Bonnes pratiques et enseignements tirés

123. Il a été fait état d'un certain nombre de bonnes pratiques sur la manière de faire en sorte que les déchets constituent des ressources précieuses et suscitent la création d'emplois, notamment parmi les populations les plus démunies. Ainsi, la transformation des déchets organiques en compost ou en biogaz offre une méthode économique et durable pour gérer les déchets et produire des engrais, de l'énergie et du carburant accessibles aux foyers à faible revenu. Elle convient tout à fait aux pays développés comme aux pays en développement, et son adoption peut être encouragée par l'interdiction de rejeter des déchets contenant une grande quantité de matières biodégradables. Les déchets issus de la canne à sucre se sont révélés particulièrement utiles pour la coproduction d'électricité dans certains pays en développement.

124. Il est essentiel d'élaborer une stratégie de gestion des déchets à long terme sur les décennies à venir pour stimuler une gestion durable des déchets. Certains pays ont fixé des objectifs quantitatifs de production de déchets par foyer, des taux de recyclage des matériaux et des résidus, et des quantités de déchets à incinérer ou à enfouir. Les déchets inévitables doivent aussi être mis à part, et l'on doit en tirer le meilleur parti en préparant leur réutilisation et leur recyclage.

125. Il convient d'encourager l'instauration de systèmes de franchise et de reprise des déchets visant à impliquer le secteur privé dans leur collecte. Afin de renforcer les efforts consentis à l'échelle nationale pour gérer les déchets de manière efficace, certains pays mettent au point des programmes et des textes de loi élargissant la responsabilité du producteur qui favorisent le recyclage et dissuadent de produire des biens difficiles à recycler. Ces types d'initiatives ont prouvé leur utilité s'agissant de produits tels que les emballages, les pneus usés, l'électronique, les voitures, les piles et la peinture. Dans bien des cas, des instruments économiques et des mécanismes incitatifs ont contribué à réduire la production de déchets et à augmenter les taux de recyclage.

126. La mise au point de systèmes de gestion des déchets en ligne permet de comparer, de traiter, d'enregistrer et de gérer les informations relatives aux déchets pour l'ensemble du cycle de vie d'un produit.

127. Dans plusieurs pays, la collecte de conteneurs de pesticides a rang de priorité nationale, et certains atteignent des taux très élevés. La législation nationale concernant l'élimination de conteneurs de pesticides vides a parfois été modifiée de façon à répartir les responsabilités parmi les acteurs de la chaîne de production et de consommation, en s'appuyant largement sur la participation des agriculteurs.

128. Dans certains cas, la taxation des utilisateurs de décharges a stimulé la réduction du volume des déchets, le recyclage et la conversion des déchets en énergie, en générant des revenus pour financer le recyclage et des projets de réhabilitation.

Perspectives

129. Certains intervenants ont vu, dans des concepts comme ceux d'économie sans déchets, de déchets comme ressource et de minimisation des déchets, des guides précieux pour agir dans ce domaine. L'expérience prouve que la gestion des déchets doit être abordée de façon intégrée. La réduction de la production de déchets, le recyclage et la réutilisation des matériaux doivent former le socle d'une gestion durable des déchets. À cet égard, il pourrait s'avérer utile d'étendre l'application du principe de responsabilité élargie du producteur.

130. Il faut engager des moyens financiers nouveaux et supplémentaires, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des instruments financiers innovants qui soient consacrés à la gestion durable des déchets dans les pays en développement.

131. De nombreux délégués ont appelé à étendre la ratification et la mise en œuvre des instruments et protocoles concernant le transport des déchets dangereux, en particulier l'amendement d'interdiction et le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation de la Convention de Bâle. Ils ont également appelé à mieux appliquer la Convention de Bamako et les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. À cet égard, il faut aider les pays en développement à pleinement mettre en œuvre ces instruments et renforcer la collaboration avec les organes directeurs des mécanismes et des instruments intergouvernementaux pertinents.

132. Des actions ciblées sont également nécessaires, notamment pour améliorer la détection du trafic illégal de déchets, aux niveaux national et international, comme l'illustrent les exemples des mesures prises par le réseau IMPEL-TFS (chargé de la lutte contre le commerce illicite des déchets toxiques ou dangereux) et de l'Opération Déméter conduite par l'Organisation mondiale des douanes.

133. À l'échelle nationale, il pourrait s'avérer nécessaire d'étendre certains instruments réglementaires afin d'y prévoir des sanctions pénales en cas de violation des règlements concernant les déchets dangereux. Dans de nombreux pays, il faut procéder d'urgence à des investissements visant à l'élimination des déchets dangereux. De nombreux pays ont insisté aussi sur la nécessité d'accorder une attention toute spéciale à la bonne gestion du mercure, du cyanure, des pesticides et autres déchets dangereux.

134. Les nouveaux flux de déchets tels que les déchets électroniques, les déchets plastiques en milieu marin, le pétrole et les lubrifiants doivent faire l'objet de

mesures nationales et internationales particulières, pour que l'on parvienne à un taux élevé de récupération dans le monde entier. Il convient de traiter ces flux au moyen de programmes adéquats et de technologies qui ne dégradent pas l'environnement, afin de promouvoir la récupération des matériaux et de l'énergie.

135. Les capacités locales des pays en développement doivent être renforcées pour qu'ils puissent faire face aux flux de déchets électroniques. Il faut en particulier résoudre de toute urgence la question des déchets électroniques exportés vers les pays en développement comme articles d'occasion ou en fin de vie. De nombreuses délégations ont proposé que les fabricants de matériel électronique endossent l'entière responsabilité du recyclage de leurs produits en toute sûreté.

136. Il faut également s'employer à recycler les navires de manière sûre et non nuisible à l'environnement, conformément à la Convention internationale de Hong Kong de 2009 relative au recyclage sûr et économique rationnel des navires.

137. Il faut encourager la mise au point d'instruments d'action favorables à la prévention et à la réduction au minimum des déchets, qui soient fondés sur le principe du pollueur-payeur et de la responsabilité élargie du producteur. Ces instruments doivent prévoir des dispositions concernant la participation des populations locales.

138. L'accès aux ressources financières et technologiques est essentiel à la gestion durable des déchets : il faut investir dans les modes bon marché de gestion des déchets, de recyclage, de réutilisation, d'élimination des déchets et de transformation de ceux-ci en énergie, notamment dans les modes qui conviennent le mieux aux populations pauvres et qui sont susceptibles d'être adoptés à grande échelle.

139. À ces fins, il pourrait être utile de créer une plateforme mondiale consacrée à la gestion des déchets, dont l'objet serait de diffuser et d'échanger des informations, d'étendre les bonnes pratiques et de promouvoir les partenariats.

140. Il convient de renforcer les initiatives régionales favorisant les 3R (réduction, réutilisation et recyclage), telles que le Forum des 3R en Asie. Cela permettrait d'accroître les capacités des pays d'une région donnée grâce à l'échange d'informations et de connaissances, afin de promouvoir la réduction au minimum des déchets, de résoudre les problèmes que pose la gestion locale des déchets, et de réduire le plus possible les mouvements transfrontières de déchets.

141. L'éducation – formelle, non formelle et informelle – et les campagnes de sensibilisation du public sont indispensables pour modifier les comportements, ainsi que pour promouvoir la réduction au minimum des déchets et leur élimination dans des conditions sûres et sans incidences négatives pour l'environnement; il faut donc les encourager. Les partenariats et le dialogue entre d'importantes catégories d'acteurs de la société tels que les jeunes et les enfants, les femmes, et les peuples autochtones sont aussi essentiels au changement des comportements.

142. Tous les acteurs concernés, notamment les décideurs locaux, doivent coopérer à l'échelle internationale en vue du renforcement de leurs capacités, mais aussi pour promouvoir la recherche scientifique de pointe. Il faut également, au niveau international, améliorer la collecte des données concernant les différentes catégories de déchets.

143. L'amélioration de la gestion des déchets agricoles passe par le renforcement de l'appui accordé aux agriculteurs, en particulier dans les pays en développement. La

possibilité de connaître les bonnes pratiques de l'agriculture durable, notamment les expériences concluantes en matière de collecte des conteneurs de pesticides, le règlement de la question des déchets alimentaires et la réduction au minimum des pertes après récolte sont des facteurs importants pour garantir la sécurité alimentaire.

D. Extraction minière

144. L'exploitation minière revêt une grande importance pour beaucoup de pays, en particulier les pays en développement. Les activités extractives, les minerais et les métaux sont importants pour leur développement économique et social. Les minerais sont indispensables à la vie moderne. Il importe au plus haut point que les pays en développement fassent valoir leurs droits souverains sur les ressources nationales en renforçant leurs cadres institutionnel et juridique, afin de prévenir les répercussions économiques et sociales négatives de l'exploitation minière.

145. Bien gérée, l'exploitation minière peut stimuler le développement pour le bien de toute la population, voire même de réduire la pauvreté. Depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement durable, des initiatives spontanées ont donné naissance au Conseil international des mines et des métaux et au Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable. Cela étant, dans beaucoup de cas, les répercussions environnementales, sociales et culturelles de l'exploitation minière ne sont toujours pas dûment prises en compte. D'aucuns ont préconisé une approche intégrée, qui pourrait être examinée plus avant durant la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Certaines délégations ont estimé que l'Organisation des Nations Unies devait soutenir la définition de principes régissant l'exploitation minière tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'élaboration d'un cadre de politique générale.

146. Pour que l'exploitation minière contribue au développement durable, il faudrait assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment en renforçant le respect de la légalité et en veillant à ce que les pouvoirs publics et les entreprises agissent de manière intègre, responsable et transparente, tout en respectant la souveraineté nationale. Il est indispensable d'accroître la participation de tous les intéressés, en particulier les collectivités locales et autochtones ainsi que les femmes, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement des activités minières.

147. Il s'agira de promouvoir des activités extractives intégrées qui font vivre les communautés et tourner l'économie, tout en préservant le développement social et en protégeant l'environnement et les cultures, conformément aux principes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Le secteur minier doit être inclus dans les impératifs de développement à long terme de l'économie nationale et rattaché à l'économie pour pouvoir contribuer au développement durable. Il faut aussi veiller à ce que les bénéfices tirés des activités minières soient répartis équitablement entre tous. Les collectivités locales et autochtones devraient pouvoir tirer partie des activités minières tout en préservant leur culture.

Obstacles et difficultés à surmonter

148. Dans beaucoup de pays, il reste de grandes réserves de minerais sous-explorées ou sous-exploitées. Cette situation s'explique notamment par le manque de données et d'informations, l'insuffisance des investissements (nationaux et étrangers) dans le secteur et l'absence d'infrastructures nécessaires à la mise en place de projets d'envergure.

149. Tout projet de développement doit recevoir au préalable le libre consentement et l'approbation de la population locale et respecter le principe de souveraineté nationale.

150. Certains pays, faute de disposer des moyens financiers et techniques nécessaires pour exploiter eux-mêmes leurs ressources minérales, acceptent parfois des contrats d'exploitation minière peu avantageux. Le dialogue avec les entreprises multinationales peut être difficile. Dans certains cas, des pratiques peu scrupuleuses, le défaut de transparence, de responsabilité, de respect des droits et de la culture des populations locales et autochtones a été source de tensions, de conflits sociaux et même d'instabilité politique.

151. La réalisation du développement durable par le biais des activités minières est entravée par la faiblesse des cadres juridiques et réglementaires de protection de l'environnement applicables aux industries extractives et la faiblesse des capacités des institutions gouvernementales en matière de gouvernance et de répression des infractions.

152. Beaucoup d'opérations minières causent de lourds dégâts environnementaux et laissent une empreinte écologique importante et un héritage humain négatif. Les terres dégradées par l'exploitation minière sont perdues pour l'agriculture et d'autres productions ancestrales. Beaucoup d'activités minières ont lieu près des zones de biodiversité hautement vulnérables. Les répercussions à long terme sur la santé des travailleurs et des populations vivant à proximité sont souvent insuffisamment compensées.

153. Dans certains cas, ce sont les gouvernements hôtes qui héritent des coûts associés aux mines abandonnées, aux dégâts sanitaires et environnementaux et aux activités minières. Les gains que les pouvoirs publics tirent de l'exploitation minière ne suffisent souvent pas à couvrir les coûts de régénération. La responsabilité commence dès l'ouverture de la mine et continue bien après sa fermeture. Les responsabilités en matière de dépollution et de nettoyage des sites doivent être clairement définies.

Bonnes pratiques et enseignements tirés

154. Pour promouvoir les investissements dans ce secteur, il faut une bonne gouvernance à tous les niveaux et des politiques publiques stables. Les pouvoirs publics et la communauté internationale doivent tenir leur rôle de régulation et de surveillance. Les entreprises minières doivent de leur côté adopter de bonnes pratiques, à savoir assumer leur responsabilité sociale et établir des rapports sur la viabilité environnementale.

155. Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, de nombreuses bonnes pratiques ont été mises au point et diffusées, notamment les principes de bonne gouvernance et d'exploitation minière durable; la prévention des accidents et des maladies professionnelles dans les mines, y compris dans l'industrie extractive à

petite échelle; la gestion des résidus miniers et des roches stériles; la remise en état des mines abandonnées ou orphelines; les programmes de coopération visant à promouvoir la formation continue des responsables des entreprises minières et des institutions publiques.

156. On a évoqué un certain nombre de dispositifs visant à améliorer la transparence et la viabilité des activités minières, comme le Processus de Kimberley et l'Initiative de transparence des industries extractives; la stratégie de responsabilité sociale des entreprises élaborée par le Gouvernement canadien et visant les entreprises minières canadiennes opérant à l'étranger; les codes miniers nationaux; l'investissement d'une partie des recettes dans des fonds spéciaux tels que les fonds de remise en état des sites miniers et les fonds de redistribution des revenus; le plan d'action de l'Union européenne en faveur de la biodiversité; le réseau Natura 2000, qui vise à préserver les zones à haute diversité biologique, appelées « zones de protection spéciale », de l'exploitation minière.

157. On a évoqué aussi certains partenariats pour le développement durable, comme Methane to Markets, le Partenariat mondial sur le mercure du PNUE et le Code international de gestion du cyanure.

Perspectives

158. Le transfert des techniques et des connaissances en matière d'extraction écologique est une priorité pour beaucoup de pays, en particulier pour la remise en état des sites abandonnés ou orphelins. Il importe également de fournir un appui technique et financier aux mineurs artisanaux pour leur permettre de moderniser leurs méthodes de travail et de réduire les risques de maladies professionnelles et de dégâts écologiques. Le programme Communautés et exploitations minières à petite échelle en est un bon exemple.

159. Il importe de renforcer les capacités techniques des institutions nationales chargées des industries extractives, surtout dans les pays en développement et les pays en transition. Il faudrait pour cela investir davantage dans la recherche et les capacités scientifiques et améliorer l'enseignement et la formation techniques. Les programmes de formation technique et de formation à la gestion destinés au secteur minier doivent aborder également les questions de développement durable.

160. Les pays qui cherchent à développer leur secteur minier ont besoin de davantage d'investissements, notamment d'investissements étrangers directs. Il importe de mettre en place des politiques favorisant l'instauration d'un climat d'investissement prévisible et de renforcer les capacités nationales en matière de négociation en vue d'attirer des investisseurs. Les industries extractives doivent réduire leur empreinte écologique et honorer tous les coûts et obligations liés à l'exploitation et à la fermeture des mines.

161. Les entreprises minières, notamment les multinationales, doivent absolument respecter les droits de l'homme et les instruments y relatifs, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, respecter les cultures locales et autochtones et s'y adapter, protéger la diversité biologique et partager les gains avec les collectivités locales, notamment par le biais des investissements et des activités de réhabilitation. Il importe au plus haut point que les principes du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause et de l'autorisation en bonne et due forme soient respectés. À cet égard, les responsabilités sociales, économiques

et environnementales des entreprises s'agissant d'activités extractives devraient être mieux coordonnées pour contribuer au développement durable.

162. De nombreuses mesures prises dans le domaine du développement durable et de la gestion minière pourraient être renforcées par le biais de la coopération internationale, notamment par l'élaboration d'un cadre des Nations Unies dans le courant de la décennie. Il s'agit des mesures qui visent : le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité de l'administration publique; le renforcement des capacités techniques et de gestion; la mise au point de nouvelles techniques d'extraction; la promotion des investissements et du transfert de technologie; la remise en état des sites miniers et le partage des avantages.

163. La gouvernance, la transparence et le sens des responsabilités peuvent être renforcés : en élaborant des cadres de réglementation rigoureux, clairs et cohérents, en adoptant des lois visant à protéger l'environnement, les droits et la culture des peuples autochtones et les écosystèmes, et en formant les fonctionnaires à l'application de ces lois; en soutenant les initiatives internationales pertinentes comme l'Initiative de transparence des industries extractives ainsi que les initiatives nationales et locales; en renforçant les capacités de gouvernance, surtout au niveau local, mais aussi à tous les autres niveaux; en facilitant l'accès des collectivités et d'autres parties prenantes à des mécanismes d'information sur les activités minières, leur incidence et l'utilisation des recettes minières.

164. D'aucuns ont estimé que le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable est un forum mondial des politiques de développement durable, qui permet à ses membres d'être tenus informés des dernières pratiques et de l'évolution des diverses questions économiques, sociales et environnementales touchant l'exploitation minière dans le monde.

165. Il est nécessaire de renforcer les capacités des pays en développement, notamment des autorités et des collectivités locales, à gérer les recettes provenant des ressources minérales si l'on veut que celles-ci soient utilisées aux fins du développement. Il faudrait améliorer les capacités des autorités locales et nationales en matière de gestion et d'élimination des déchets, notamment les déchets miniers. Le renforcement des capacités peut être complété par des échanges de données d'expérience aux niveaux régional et interrégional; le recensement et la diffusion des pratiques optimales et la création d'une base de connaissances suffisamment dense sur les ressources minérales et les industries extractives pour faciliter la planification stratégique et l'élaboration de politiques innovantes ainsi que sur la gestion des répercussions environnementales et sociales des activités minières.

166. Il faudrait également planifier des activités qui tiennent compte des besoins des collectivités locales et autochtones pendant l'exploitation d'un site minier et après sa fermeture. Ces activités pourraient être le renforcement des compétences, l'utilisation de l'infrastructure minière à d'autres fins, la création de nouveaux commerces et services pour appuyer le développement des activités minières et des activités en aval.

167. De nombreuses délégations ont souligné que des partenariats devraient être établis entre tous les niveaux de l'État, l'industrie, les communautés et les organisations communautaires et les organismes d'aide pour promouvoir des approches intégrées et coordonnées et optimiser la génération et la distribution équitable des gains tirés des activités minières.

168. Il faudrait approfondir les travaux et fournir des orientations dans les domaines suivants : désignation des zones à haute valeur écologique ou culturelle comme zone fermée aux activités minières; remise en état des mines abandonnées et orphelines et gestion rationnelle des déchets; mise en place de systèmes efficaces et rationnels de financement de la fermeture des mines; amélioration des études d'impact environnemental et des évaluations d'impact social; protection de la santé des mineurs et amélioration de la sécurité dans les mines, application de la Convention n° 176 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les mines, notamment dans les mines artisanales; et protection des droits des femmes, en particulier des travailleuses, et élimination du travail des enfants.

169. Les pouvoirs publics devraient envisager des politiques de réduction et de réutilisation, accroître le recyclage des métaux d'importance stratégique et favoriser la mise au point de produits de remplacement sûrs des métaux pour la fabrication de produits. Certains métaux se trouvent déjà en grande quantité dans les infrastructures et produits existants; il suffirait d'en dresser l'inventaire et d'établir des plans de préparation des sites pour faciliter leur récupération.

170. Des principes pour une extraction durable des minerais ont été définis à l'échelon régional dans le projet Afrique extraction minière 2050, qui mériterait d'être soutenu par la communauté internationale.

171. Une initiative mondiale pour une exploitation durable des ressources minérales a été proposée, laquelle faciliterait la concertation politique, définirait des normes de produit, et encouragerait des comportements responsables, la transparence, l'utilisation rationnelle des ressources et le recyclage.

E. Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

172. Dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production non durables et la protection et la gestion des ressources naturelles sont présentées comme les objectifs primordiaux et les conditions absolues du développement durable.

173. Il est demandé à tous les pays d'encourager et de promouvoir l'élaboration d'un cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à favoriser l'adoption de modes de production et de consommation durables, les pays développés montrant la voie et tous les pays en bénéficiant, compte tenu des Principes de Rio, y compris le principe, parmi d'autres, de responsabilités communes mais différenciées. Les gouvernements, les organisations internationales compétentes, le secteur privé et tous les grands groupes ont un rôle essentiel à jouer dans l'action visant à modifier les modes de consommation et de production non durables. L'action doit être menée à tous les niveaux.

174. Des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale.

175. Un certain nombre de cadres de programmation et de planification ont été établis aux niveaux régional et national. Des mesures sont ainsi prévues à tous les niveaux afin de promouvoir l'utilisation rationnelle des matières premières, de l'eau et de l'énergie, la réduction au minimum de la production de déchets et la création

d'emplois verts et décents. Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, certains pays en développement, qui ont pris des mesures visant à promouvoir la consommation et la production durables, ont fait d'importantes avancées sur les plans économique et social et ont accompli dans le même temps des progrès importants dans la préservation de l'environnement.

176. Des initiatives concertées associant tous les membres de la société et établissant une relation d'interdépendance entre tous les pays, devraient être entreprises à tous les niveaux, tant international que local, pour favoriser l'adoption de modes de production et de consommation durables, compte dûment tenu des principes d'équité et de partage de ressources limitées.

177. Le cadre décennal de programmation prescrit par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg pourrait et devrait appuyer ces initiatives et leur donner l'élan, l'impulsion, l'orientation et la cohésion nécessaires pour la période 2011-2020.

Obstacles et difficultés à surmonter

178. Alors que les ressources de la planète sont mises à mal du fait de modes de consommation non viables, une grande partie des habitants de la planète n'arrivent toujours pas à satisfaire à leurs besoins essentiels. Ce mélange de surconsommation et de sous-consommation a abouti à des disparités énormes.

179. Les pays ont déjà mis en place divers plans d'action et stratégies pour que croissance économique et utilisation des ressources ne soient plus synonymes de dégradation de l'environnement. Cependant, beaucoup de pays en développement n'ont pas les ressources et les capacités voulues pour adopter des modes de production et de consommation durables.

180. Les efforts sont souvent dispersés, d'où l'absence de cohérence dans les instruments politiques visant les mêmes secteurs ou domaines et l'impossibilité de créer des synergies. Les pouvoirs publics ont également tendance à penser que des mesures non contraignantes suffiraient alors qu'il aurait fallu des mesures plus énergiques. Certaines politiques gouvernementales, telles que le subventionnement de l'eau et de l'énergie ou l'abaissement des prix des ressources, peuvent décourager la recherche de l'efficacité écologique et les activités de production propres. En dernier lieu, parce que les chaînes d'approvisionnement sont plus ou moins perturbées par la mondialisation des systèmes de production, les initiatives prises au niveau national doivent être soutenues par une action mondiale.

181. En raison du manque d'intégration tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, il est difficile de dissocier complètement la croissance économique de la dégradation de l'environnement. Par ailleurs les nouvelles techniques de production ne sont efficaces que si tous les acteurs modifient leur comportement et leur train de vie.

182. Le prix des produits durables est également un obstacle même s'il tend à baisser avec l'expansion des marchés de ces produits. Les producteurs des pays en développement, en particulier les petites et moyennes entreprises, ont besoin d'une aide technique pour remplir les nombreuses conditions régissant l'accès aux chaînes d'approvisionnement internationales et, de façon plus générale, l'accès aux marchés. Certains s'inquiètent de ce que les politiques de consommation et de production durables ne soient utilisées à mauvais escient et rappellent qu'elles ne devraient pas avoir d'effets restrictifs sur le commerce.

Bonnes pratiques et enseignements tirés

183. À l'échelle internationale, le Processus de Marrakech a donné lieu à d'importantes initiatives et réussi à sensibiliser toutes les régions à la nécessité d'adopter des modes de consommation et de production durables, grâce au soutien important de ses sept groupes de travail.

184. Certains dispositifs régionaux, comme les tables rondes régionales sur la consommation et la production durables et le Groupe de travail du Processus de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique, ont facilité la production de connaissances et la diffusion de pratiques optimales. Des processus régionaux ont été lancés, notamment le Plan décennal africain des programmes de consommation et de production durables et le Plan d'action pour une consommation et une production durables de l'Union européenne.

185. De nombreux pays ont élaboré des stratégies nationales de consommation et de production durables ou ont incorporé cette question dans leur plan national de développement durable, qui prévoit des initiatives visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie; une production propre et la lutte contre la pollution; ainsi que le développement des transports publics et d'autres initiatives de réduction des émissions de carbone.

186. Un certain nombre de pays ont réussi à mettre en place des instruments réglementaires relatifs à la consommation et à la production durables, notamment des normes pour les produits consommateurs d'énergie, des normes de rendement énergétique, des objectifs de réduction de la consommation de matières premières et d'énergie et des émissions de carbone; ainsi que des politiques d'achat public durable. Certains pays craignent que ces politiques d'achat public durable ne handicapent les petits producteurs, en particulier ceux des pays en développement.

187. Les autres procédures et instruments visant à promouvoir la consommation et la production durables comprennent notamment : la communication d'informations, en particulier l'écoétiquetage; les incitations commerciales comme les écotaxes et les systèmes de consigne; les incitations financières à l'utilisation de techniques de production moins polluantes et l'investissement dans les techniques propres; l'investissement dans l'infrastructure et les bâtiments écologiques; l'établissement de partenariats en vue de l'écologisation des chaînes d'approvisionnement; la promotion de la responsabilité sociale des entreprises; le décernement de prix; l'assistance technique; et le règlement concerté des problèmes. Des outils libres sont à présent disponibles qui permettent de renforcer la transparence des chaînes d'approvisionnement en éclairant les responsables d'entreprise sur les décisions à prendre et les consommateurs sur les choix à faire. On peut relever de bonnes pratiques dans de nombreux domaines, notamment les mesures relatives à l'utilisation rationnelle des ressources comme les 3R (réduction, réutilisation et recyclage), le marketing responsable et la refonte et l'écoconception des produits. Les systèmes de bonus-malus (remise) ont permis d'améliorer le rendement du carburant. De nouveaux programmes, directives et instruments ont été conçus pour l'éducation formelle, non formelle et informelle afin d'initier les enfants à la consommation durable dès les petites classes.

188. Certains programmes et initiatives ont donné de bons résultats, comme : les centres et programmes nationaux pour une production propre et les programmes de prévention de la pollution; les initiatives de promotion de la fabrication durable; les programmes d'aide à la création d'entreprises vertes; les centres de formation à la

gestion verte; les programmes en vue d'intensifier la lutte contre le changement climatique; les stratégies de promotion des sources d'énergie renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie; les centres et les stratégies de promotion de l'utilisation rationnelle des matières premières; la gestion intégrée des ressources en eau; le Programme SWITCH Asie de l'Union européenne, qui vise à stimuler la consommation et la production durables, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises, et à contribuer à l'atténuation de la pauvreté; et un programme fondé sur des données d'expérience lancé par le mouvement Green Israel, qui vise à faire changer les habitudes pour faire face à la pénurie d'eau et d'énergie

189. La nécessité de multiplier les bonnes pratiques en matière de consommation et de production durables, notamment de concevoir des biens et des services durables, ouvre de nombreuses perspectives en matière de création d'entreprises, d'emplois verts et de marchés verts.

190. Les autorités régionales et locales peuvent être et sont souvent les premières à adopter des politiques de consommation et de production durables, devançant les autorités nationales. Ainsi, en Finlande, cinq municipalités ont décidé de devenir des villes sans émissions de carbone d'ici à 2025. La question de la consommation et de la production durables a également été intégrée dans certains programmes Action 21 locaux.

Perspectives futures

191. L'élaboration d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a reçu un large soutien. Plusieurs délégations ont estimé qu'un tel cadre devrait appuyer les initiatives régionales et nationales existantes, en s'inspirant de l'action menée dans le cadre du Processus de Marrakech, et traiter les questions de consommation et de production durables dans leur dimension mondiale. Il pourrait définir une philosophie commune pour tous les pays, ainsi que des objectifs ambitieux, des délais d'exécution, des paramètres de mesure, et des moyens de mise en œuvre suffisamment importants pour généraliser les bonnes pratiques et inciter les pouvoirs publics et les parties prenantes de tous niveaux à faire plus en matière de consommation et de production durables.

192. Le cadre décennal devrait également traiter des questions transversales telles qu'un appui financier suffisant, le renforcement des capacités, le transfert de technologie, l'égalité entre les sexes, la santé et l'éducation.

193. Ce cadre décennal devrait permettre de créer une synergie avec les stratégies commerciales et d'instaurer un système commercial multilatéral juste et équitable.

194. Beaucoup de délégations ont fait remarquer qu'il faudrait réfléchir à la forme et au contenu à donner au cadre décennal de manière qu'il soit établi au cours de l'année à venir et examiné au cours du dix-neuvième session de la Commission.

195. La consommation et la production durables peuvent être considérées comme un moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce aux initiatives de promotion de l'emploi vert, qui relie l'emploi décent aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'environnement et l'économie à faible émission de carbone. Il faut cependant établir des liens plus étroits entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le cadre décennal pour montrer comment la consommation et la production durables peuvent permettre de vaincre la pauvreté. Il conviendrait notamment d'étudier comment les pratiques agricoles

durables et les systèmes agroalimentaires peuvent permettre d'améliorer la sécurité alimentaire et d'éradiquer la faim. On ne saurait envisager la production durable sans prendre en compte les facteurs humains tels que la main-d'œuvre et les conditions de travail ainsi que la contribution des travailleurs et des syndicats à l'amélioration de l'efficacité et de la viabilité des processus de production.

196. Plusieurs intervenants ont estimé qu'il pourrait être utile d'adopter une approche fondée sur le cycle de vie pour organiser les initiatives prises dans le contexte du cadre décennal – meilleure conception des produits, processus de fabrication propres, meilleurs produits et modes de consommation et de vie durables, et récupération des ressources – c'est-à-dire envisager le produit dans son intégralité, depuis sa fabrication jusqu'à son recyclage. D'autres intervenants ont souligné que l'approche fondée sur le cycle de vie devrait être appliquée dans le contexte du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, compte tenu des coûts qui y sont associés et du fait qu'elle peut être utilisée comme barrière commerciale.

197. Un cadre décennal de programmation pourrait favoriser la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales en matière de consommation et de production durables à plusieurs niveaux, aussi bien des stratégies et politiques nationales que des initiatives locales qui associent tous les acteurs et tous les secteurs concernés. Il serait par exemple possible de partager les connaissances quant aux politiques et mesures à adopter (non contraignantes, conformes aux lois du marché et réglementaires) et quant à la manière de les adapter aux différents contextes nationaux et locaux.

198. Un cadre décennal de programmation pourrait renforcer la coopération entre les pays, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, et faciliter l'établissement de partenariats, notamment de partenariats public-privé et multipartites. Il devrait prévoir une collaboration avec les organismes d'aide au développement, les groupes de travail du Processus de Marrakech, les tables rondes sur la consommation et la production durables, les centres d'excellence axés sur la recherche dans ce domaine, les centres nationaux pour une production propre, les partenariats existants et nouveaux, et le Groupe international d'experts pour la gestion durable des ressources.

199. Les programmes pourraient s'articuler autour des différents secteurs. Certains pourraient s'inscrire dans le prolongement des travaux du Processus de Marrakech et reprendre les thèmes du tourisme durable, des bâtiments et constructions durables et de l'éducation à la consommation durable. D'autres seraient de nouveaux programmes et traiteraient de thèmes tels que l'agriculture durable, la gestion durable des substances chimiques et des déchets et les transports durables.

200. Les activités de renforcement des capacités pourraient permettre de constituer une importante réserve de spécialistes capables de plaider en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables. Elles pourraient prévoir par exemple des programmes de formation à la consommation et à la production durables pour le personnel des entreprises. Un programme de renforcement des capacités et d'aide financière et technique pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition pourrait être envisagé. Il pourrait permettre de reproduire à une plus grande échelle des modalités de financement novatrices telles que les lignes de crédit vertes et les garanties de prêt pour les investissements dans les techniques non polluantes. L'appui des institutions financières internationales serait fort utile à cet égard.

201. La participation active de la société civile devrait également être recherchée dans le cadre décennal de programmation. Des mesures d'incitation visant à encourager les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les exploitants agricoles, les organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes ainsi qu'à promouvoir et à faire connaître les modes de consommation et de production durables devraient être prévues pour soutenir l'action des entreprises et des pouvoirs publics. Ceci est particulièrement important si l'on veut faire changer les habitudes de vie et les comportements de consommation.

202. Le Processus de Marrakech demeure un important forum de dialogue et de coopération en matière de consommation et de production durables, ne serait-ce que parce qu'il a été à l'origine des progrès accomplis de par le monde dans ce domaine. Il pourrait faciliter l'application du cadre décennal de programmation. Le Processus de Marrakech a donné lieu à d'importants mécanismes, politiques et activités de renforcement des capacités, qui pourraient fournir bien des éléments utiles pour l'élaboration d'un cadre décennal de programmation.

203. Le cadre décennal de programmation pourrait enrichir les débats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

F. Corrélations, questions transversales et modalités d'exécution

204. Le module thématique à l'examen présente de nombreuses questions transversales et corrélations et doit être envisagé sous l'optique plus large du développement durable.

205. Il convient d'accorder un rang de priorité plus élevé aux secteurs concernés, de mobiliser des ressources supplémentaires et prévisibles, d'investir dans la collecte et la gestion de données de qualité, et de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays en développement, ainsi que de soutenir le transfert et la diffusion des technologies. La nécessité de concevoir des modalités d'exécution plus stratégiques pour toutes les cinq questions thématiques a été mise en avant. On a également souligné qu'il faudrait trouver des sources de financement originales et mobiliser davantage le secteur privé.

206. Le développement durable passe par une bonne gouvernance à tous les niveaux, à savoir un appareil d'État transparent, une gestion publique efficace et des mesures anticorruption.

207. Pour renforcer leur capacité de résistance aux nombreuses crises, les pays en développement ont besoin d'une Organisation des Nations Unies forte qui les aide à parvenir au développement durable. Les résultats des réunions de la Commission du développement durable doivent donc être associés aux résultats des prochaines réunions internationales correspondantes.

208. Les thèmes à l'examen renvoient aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, une gestion saine des substances chimiques et des déchets peut contribuer à la préservation de l'environnement (Objectif 7). Une utilisation judicieuse des substances chimiques peut permettre de réduire la mortalité infantile (Objectif 4) et le développement des infrastructures de transport peut permettre de réduire la mortalité maternelle et d'améliorer la santé maternelle (Objectif 5) ainsi que de promouvoir l'enseignement primaire universel (Objectif 2) et la pleine

participation des femmes à tous ces processus permettra de réaliser l'égalité entre les sexes (Objectif 3). L'emploi décent est un élément primordial dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

209. L'utilisation non durable des ressources naturelles telle qu'elle est actuellement pratiquée à l'échelle mondiale met en danger non seulement l'environnement, les services écosystémiques et la diversité biologique, mais aussi la santé de l'homme et le bien-être des générations actuelles et futures. C'est pourquoi il est nécessaire de changer les modes de consommation et de production pour arriver à éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire à long terme, lutter contre le changement climatique et réduire l'appauvrissement de la diversité biologique. L'évaluation de la diversité biologique et des services écosystémiques revêt une importance primordiale car elle contribue à la prise des décisions qui permettront d'éviter qu'ils ne se dégradent plus avant.

210. Il est nécessaire de préciser le rôle de l'économie verte dans la lutte contre la pauvreté. Il a été fait observer que l'économie verte exigeait des partenariats et une coopération internationale en matière de développement technologique, d'investissements et de renforcement des capacités.

211. Un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination et d'une coopération plus étroites entre les institutions écologiques et les initiatives et accords associés.

212. Le renforcement des capacités est essentiel pour donner aux parties prenantes les moyens d'appliquer les décisions de la Commission pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté et du développement durable, y compris d'évaluer et de mobiliser les ressources nécessaires.

213. L'éducation, à tous les niveaux, tant formelle que non formelle et informelle, les activités de sensibilisation et la mise en commun des informations peuvent permettre de modifier le comportement des consommateurs et de créer des communautés plus viables. L'éducation en vue du développement durable est un investissement dans l'avenir et doit être soutenue et reliée à d'autres processus. Il faut davantage faire appel à la recherche et à la science si l'on veut concevoir des politiques fondées sur des données probantes.

214. Il est indispensable d'élaborer des cadres de responsabilisation qui correspondent aux réalités des différents pays et qui prennent en compte les préoccupations des communautés locales et autochtones.

215. Les responsabilités sociales et environnementales des entreprises sont également un point important à prendre en compte dans l'élaboration des cadres de responsabilisation. Dans ce contexte, de nombreuses initiatives ont été mentionnées, notamment le Pacte mondial des Nations Unies, les critères de performance de la Société financière internationale, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales établis par l'OCDE et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance.

216. On a souligné l'importance des connaissances traditionnelles et la contribution du savoir-faire et de l'expérience autochtones, ainsi que la nécessité de faciliter le transfert de technologie. Les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones, des exploitants agricoles et des communautés locales doivent être respectés.

217. Il faut adopter une approche fondée sur le cycle de vie. Les initiatives vertes doivent cependant s'inscrire dans l'optique du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Il faut certes dissocier la croissance de la dégradation de l'environnement mais sans oublier le volet social du développement.

218. L'égalité entre les sexes a été une importante question transversale durant l'actuel cycle de la Commission et il a été montré que les inégalités constituaient un obstacle à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'application du principe de l'égalité entre les sexes à tous les aspects de la politique de promotion de la durabilité sociale permettra à toutes les catégories de la société de participer au développement économique et social et d'en bénéficier. Ainsi, l'autonomisation des femmes devrait être au centre de l'action des pouvoirs publics, pour leur permettre de prendre une part active et novatrice à l'évolution de la société.

Deuxième partie

VI. Journée des petits États insulaires en développement

219. La première moitié de la Journée des petits États insulaires en développement a servi à la préparation de la réunion de haut niveau consacrée à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

220. La communauté internationale est unanime à reconnaître que les vulnérabilités économiques, environnementales et sociales des petits États insulaires en développement ont augmenté, ce qui menace leur progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus à l'échelle internationale, et que des mesures appropriées doivent être prises. L'émigration entraîne une perte continue de ressources humaines déjà rares, situation qui risque d'être encore aggravée par les changements climatiques. Malgré les gros efforts fournis par les petits États insulaires en développement pour faire face à ces difficultés, la mise en œuvre des mesures reste lacunaire et, pour y remédier, il faut des ressources, des capacités renforcées et un accès au financement et à la technologie.

221. Il a été souligné qu'il fallait d'urgence se pencher sur les questions de sécurité et les dimensions humaines des changements climatiques et aboutir à un document juridiquement contraignant à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Cancún. Quelques pays ont insisté sur la nécessité de considérer les petits États insulaires en développement comme une catégorie à part et de réexaminer les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés ainsi que les conditions d'accès à des financements concessionnels de la part des institutions financières internationales.

222. Des points de vue ont été ensuite présentés sur les thèmes de la dix-huitième session de la Commission.

223. Les transports maritimes et l'aviation sont d'une importance vitale pour les petits États insulaires en développement. En raison de l'importance des distances, de la faiblesse des volumes et de la faible fréquence des mouvements, les coûts des transports et les coûts logistiques dans ces États comptent parmi les plus élevés au monde. À ces désavantages structurels s'ajoute la montée du niveau de la mer, qui

menace l'infrastructure des transports au sein de ces États. Des délégations ont souligné qu'il fallait réfléchir au bon équilibre à trouver entre l'intérêt que représente l'imposition d'une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone dues aux transports internationaux et les incidences qu'elle pourrait avoir dans des secteurs clefs comme le tourisme. Malgré les nombreux efforts visant à promouvoir un transport durable et respectueux de l'environnement, les petits États insulaires en développement continuent de se heurter à des problèmes dans ce domaine, notamment pour ce qui est des transports maritimes interinsulaires et des transports en hydravion.

224. Les pratiques suivies en matière de gestion des déchets ont entraîné une dégradation des récifs coralliens, des prairies sous-marines, des mangroves et des zones côtières, ce qui constitue une menace pour la pêche et le tourisme, tout cela étant encore aggravé par les changements climatiques. Les domaines particulièrement préoccupants pour les petits États insulaires en développement sont notamment les mouvements transfrontières de produits chimiques, de déchets dangereux, et de déchets électroniques et le déplacement mondial de matières plastiques dans les océans. Il faut des moyens de financement novateurs pour concevoir, transférer et appliquer des technologies de gestion des déchets qui soient économiques et écologiques et pour élaborer des projets d'utilisation des déchets en tant que ressources.

225. L'extraction minière – en particulier de nature traditionnelle et artisanale – est un secteur important dans un grand nombre de petits États insulaires en développement. Ceux-ci sont très vulnérables aux effets nocifs de l'extraction minière : perte de biodiversité, dégradation de l'environnement, érosion des sols, pollution, déplacement de communautés et incidences néfastes du mercure sur la santé, en particulier. Ils ont besoin d'une assistance financière et technique pour améliorer durablement leurs capacités nationales en matière de formulation de politiques et de législations dans le domaine des mines, de négociation avec les sociétés transnationales et d'une évaluation approfondie de l'impact environnemental des projets entrepris dans le secteur minier. Il faut renforcer la participation de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones et les femmes, à la prise de décisions, et adopter une approche intégrée en matière d'industries minières.

226. Selon les vues exprimées par les petits États insulaires en développement, les effets dangereux des changements climatiques qu'ils sont déjà en train de subir sont en partie une conséquence directe des modes de consommation et de production du monde d'aujourd'hui. Il faudrait mettre en place des cadres pour une consommation et une production durables afin d'assurer une production plus propre et une utilisation plus rationnelle des ressources et d'aider les petits États insulaires en développement à exploiter les avantages comparés qu'ils ont ou qu'ils pourraient avoir dans les échanges commerciaux, ainsi qu'il est dit dans le Programme d'action de la Barbade. L'économie verte et la croissance verte sont prometteuses en ce qu'elles peuvent réduire les vulnérabilités et renforcer la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement et rendre possible une transition vers le développement durable. Il faut investir dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans les énergies renouvelables, notamment par l'intermédiaire de partenariats public-privé.

VII. Dialogues multipartites

227. Des dialogues multipartites sur les partenariats et sur l'application des décisions de la Commission ont été inscrits pour la première fois au programme officiel de la session. Il s'agit d'une innovation qui témoigne de l'attention accrue que la Commission accorde au renforcement des mécanismes qui favorisent la réalisation de progrès significatifs sur la voie du développement durable.

A. Partenariats en faveur du développement durable – Module thématique du cycle 2010-2011

Renforcement des partenariats

228. Il a été reconnu de manière générale que les partenariats constituaient un moyen utile pour améliorer la réalisation des objectifs de développement durable en faisant appel aux ressources, aux capacités et aux compétences de partenaires non traditionnels. Les participants ont souhaité que les partenariats multipartites, en particulier, contribuent davantage à aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins en matière de financements, de capacités de recherche, de prestation de services et d'innovations technologiques.

229. Le succès des partenariats public-privé dans un contexte où les partenariats mondiaux prennent une importance croissante a été reconnu. Un appel a été lancé pour que soit maintenu l'appui à la création de partenariats locaux multipartites.

230. Parmi les domaines qui ont été retenus comme requérant une attention particulière, on citera : la reconnaissance accrue de la contribution des femmes et des jeunes aux partenariats, la participation plus élevée des peuples autochtones, et l'augmentation des partenariats multipartites au profit des pauvres. Un cadre institutionnel solide et un accroissement des ressources et des capacités pour appuyer et renforcer la participation de ces groupes ont été demandés.

Renforcement des activités de partenariat au sein de la Commission

231. Compte tenu de l'importance des partenariats pour stimuler la mise en œuvre, la poursuite de l'intégration du programme de partenariats aux travaux de la Commission a été encouragée.

232. L'ONU devrait fournir un cadre institutionnel élargi et renforcé pour permettre un développement et une supervision plus efficaces du programme de partenariats de la Commission. Il faudrait accorder une attention accrue au lancement de nouveaux partenariats dans les domaines thématiques pertinents envisagés par la Commission et suivre de plus près ceux qui sont déjà en place afin de resserrer les liens entre le processus de formulation des politiques et celui de leur mise en œuvre.

233. Il a été proposé d'organiser un programme intersessions, avec notamment des réunions nationales et régionales portant sur les enseignements tirés des partenariats et les bonnes pratiques qui en sont issues. Dans ce contexte, des consignes plus rigoureuses ont été demandées en matière d'établissement de rapports.

234. Il faudrait envisager aussi d'établir un lien entre l'esprit de partenariat volontaire propre au Processus de Marrakech et le processus plus formel que la Commission est chargée de superviser. Cela pourrait obliger à donner, au sein de la

Commission, un caractère plus officiel à certaines activités lancées au titre du Processus de Marrakech.

B. Accélération de la mise en œuvre des décisions de la Commission

Sujets de préoccupation

235. De manière générale, le fonctionnement de la Commission et la mise en œuvre de ses décisions ont perdu un peu de leur dynamisme depuis le Sommet de Johannesburg. Pour être utiles, ces décisions doivent être concrètes et traduisibles en action sur les plans local et national.

236. En l'absence d'un mécanisme de suivi qui permette de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre, il est difficile de déterminer l'ampleur et l'impact des activités menées sur les plans local, national et mondial.

237. Quelques intervenants ont estimé que la Commission avait besoin d'un programme de travail plus souple qui lui permette de se pencher sur des questions d'actualité comme les objectifs de 2010 en matière de biodiversité ou l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement.

238. Certains se sont demandé si les vrais engagements et les vraies interventions ne devaient être décidées que dans les situations de crise comme lors des récentes crises alimentaire, énergétique et financière.

239. La coordination et la cohérence en matière de développement durable n'ont pas été recherchées avec suffisamment de vigueur au sein du système des Nations Unies, ce qui s'est répercuté de façon négative sur la place donnée aux programmes de développement durable dans l'ensemble des organismes du système. Il y a aussi le fait que l'interaction est faible entre la Commission et les trois conventions de Rio.

Mesures proposées

240. Il faudrait accroître l'interaction et la coordination entre la Commission et les autres entités opérationnelles de l'ONU afin de promouvoir une fécondation réciproque entre les décisions de la Commission, les décisions des conférences des parties aux trois conventions et les programmes de travail des organismes des Nations Unies. Au niveau des pays, cette intégration des programmes de développement durable devrait se faire dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le rétablissement à l'ONU d'un comité interorganisations chargé du développement durable pourrait favoriser un tel changement.

241. Quelques intervenants, dont un expert, ont recommandé de donner une plus grande dimension politique au développement durable, notamment : a) en transformant la Commission en un conseil qui remplacerait le Conseil de tutelle; b) en faisant de la Commission un organe de l'Assemblée générale, comme le Conseil des droits de l'homme. D'autres se sont demandé si pareille initiative n'amènerait pas à outrepasser le mandat de la Commission. Un intervenant a en outre proposé d'envisager la création d'un groupe ou d'une équipe de travail de haut niveau qui aiderait à orienter les futurs travaux de la Commission.

242. Les participants ont envisagé la manière dont on pourrait renforcer les moyens de mise en œuvre qui, à beaucoup d'égards, n'avaient pas suffi pour obtenir les résultats attendus à Rio et Johannesburg. De nombreux orateurs ont souligné combien il importait d'assurer des ressources financières suffisantes pour le développement durable. Plusieurs représentants ont estimé que le programme de la Commission devait être modifié de manière à présenter plus d'intérêt pour les ministres des finances et du développement, de façon que les décisions de la Commission soient prises en compte dans les plans de développement nationaux et qu'elles bénéficient d'un financement suffisant. La nécessité de mieux exploiter les possibilités de coopération Sud-Sud a été évoquée, de même que le potentiel qu'offrent les partenariats pour mobiliser de nouvelles ressources.

243. Les parties prenantes ont également recommandé des moyens pour accélérer la mise en œuvre des décisions de la Commission : lancement de campagnes de sensibilisation, mobilisation des jeunes à l'échelle locale, promotion des bonnes pratiques et de l'échange de connaissances entre les décideurs, etc. Il faut que les décisions de la Commission tiennent compte des innovations qui voient le jour aux niveaux local, national et régional. Une société civile mobilisée peut jouer un rôle efficace dans la conception et l'exécution des activités de développement durable et créer dans la communauté un sentiment d'appropriation.

244. On peut beaucoup améliorer la mise en œuvre en employant des instruments d'appui aux décisions et des mesures de responsabilisation, y compris le suivi et l'évaluation pour mesurer avec précision l'ampleur et l'impact des efforts de mise en œuvre, en recourant, le cas échéant, à des examens par des pairs. Quelques intervenants ont estimé qu'il fallait élaborer de nouveaux indicateurs du développement durable qui soient mieux adaptés.

VIII. Débat de haut niveau

A. Séance d'ouverture

245. Le débat de haut niveau de la dix-huitième session de la Commission a eu lieu du 12 au 14 mai 2010. Il a été présidé par M. Luis Alberto Ferraté-Felice, Président de la Commission.

246. Dans ses observations liminaires, le Président a souligné que, pour concilier les préoccupations relatives à l'économie, à la société et à l'environnement, il fallait construire des modèles de développement plus justes, plus participatifs, plus équitables et plus viables fondés sur la justice environnementale et la bioéthique, dans une perspective transgénérationnelle. Il a insisté sur l'importance des moyens de mise en œuvre et a considéré que les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission pourraient contribuer à renforcer les conventions et à consolider les bonnes pratiques en matière de transports et de gestion intégrée des produits chimiques et des déchets.

247. M^{me} Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale, a souligné dans ses observations liminaires que les thèmes de la session en cours étaient liés entre eux, comme l'étaient les questions de développement durable. Ces thèmes ont aussi à voir avec l'action menée face aux changements climatiques, avec l'objectif de réduction de la pauvreté, avec l'attachement à la cause des droits de l'homme et avec l'espoir de pouvoir léguer à ses enfants et petits-enfants une planète saine.

M^me^ Migiro a souligné qu'il fallait abandonner sans tarder des modes de consommation et de production néfastes pour demeurer dans les limites des capacités des écosystèmes tout en œuvrant à une amélioration convergente des niveaux de vie sur toute la planète, ainsi qu'à la stabilité politique et économique.

248. M. Leslie K. Christian, Vice-Président de l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, a fait une déclaration au nom du Président de l'Assemblée, M. Ali Abdussalam Treki, dans laquelle il a rappelé que l'Afrique avait besoin de maintenir le haut niveau de croissance des 10 années passées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. M. Hamidon Ali, Président du Conseil économique et social, a insisté sur l'importance des thèmes abordés à la session en cours pour le Forum pour la coopération en matière de développement sur les OMD en temps de crise et pour l'examen ministériel annuel sur l'autonomisation des femmes. M^me^ Gerda Verburg, Ministre néerlandaise de l'agriculture et de la qualité alimentaire et Présidente de la Commission à sa dix-septième session, a souligné que l'agriculture était indispensable au développement durable, y compris pour le règlement des problèmes découlant des changements climatiques. M. Ernst Ulrich von Weizsacker, Coprésident du Panel international d'experts sur la gestion durable des ressources, a insisté sur la nécessité de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources, en commençant par les pays développés. M. Ashok Koshla, Président de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), a déclaré qu'en se focalisant sur les crises immédiates et spectaculaires, on risquait de reléguer au second plan des impacts plus durables et plus profonds sur le bien-être et sur la planète. Les participants à la séance d'ouverture ont souligné en outre que la Commission devait renforcer son rôle de chef de file et donner une image d'ensemble de la voie à suivre pour remplir les engagements. À cet égard, M^me^ Verburg a proposé que soit créée une équipe de travail de haut niveau chargée d'accélérer la mise en œuvre des décisions de la Commission.

249. Les ministres ont présenté un grand nombre de bonnes pratiques et d'expériences, initiatives et partenariats réussis concernant le module thématique à l'examen et ont mis l'accent sur plusieurs grands thèmes qui pourraient guider la Commission dans ses travaux à sa dix-neuvième session, notamment : l'importance du sentiment d'urgence face à la multiplication des crises et des difficultés; une volonté politique ferme au plus haut niveau; une approche participative associant toutes les parties prenantes, y compris la pleine participation des femmes à la prise de décisions et une meilleure gouvernance mondiale du développement durable.

250. Il a été souligné que le recours à des technologies et à des politiques utilisant efficacement les ressources présenterait des avantages, non seulement pour l'environnement, mais aussi, de façon très sensible, sur les plans social et économique.

251. Les moyens de mise en œuvre sont fondamentaux et ils confèrent viabilité et réalité à la croissance économique, à l'amélioration de la protection sociale et à la protection des ressources naturelles et des services.

B. Dialogue ministériel interactif avec les organismes du système des Nations Unies et les grands groupes

252. La séance consacrée au dialogue ministériel avec des représentants des grands groupes et des organismes du système des Nations Unies a fourni une occasion unique de réfléchir à l'amélioration de la coopération et de trouver un terrain d'entente dans les domaines de la cohérence des politiques, du renforcement des cadres juridiques et institutionnels et de l'application des innovations scientifiques et techniques.

253. Plusieurs initiatives nouvelles ont été présentées pour montrer la voie à suivre aux niveaux mondial, régional et national dans les cinq domaines thématiques, ainsi que pour la mise en œuvre d'autres décisions intéressant les travaux de la Commission.

254. En matière de transports, plusieurs initiatives visant à diversifier les moyens de déplacement et à promouvoir les transports publics ont été exposées. L'Initiative mondiale pour les économies de carburant et l'Initiative Share the Road ont été citées comme exemples de collaboration mondiale dirigée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires. La collaboration entre les gouvernements, les autorités locales et les entreprises commerciales et industrielles a abouti à de nombreuses initiatives nationales et locales fructueuses susceptibles d'être reproduites et généralisées. Les mesures visant à mettre en place un parc de 8 000 véhicules de transport en commun fonctionnant au gaz naturel ont été un exemple parmi bien d'autres qui ont été présentés. À l'échelle locale, grâce à l'initiative PlaNYC, 25 % des taxis circulant à New York sont désormais des véhicules hybrides.

255. Les Conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam ont été abordées sous l'angle de l'exemple de coopération et de collaboration qu'elles offrent dans le cadre d'accords conclus récemment concernant les produits chimiques et les déchets et qui prévoient un financement conjoint des activités ainsi que la création de nouvelles synergies dans leurs programmes de travail respectifs. L'industrie chimique mondiale a annoncé le lancement de sa Charte mondiale pour l'engagement de progrès et de sa Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, et le PNUE a présenté sa nouvelle plate-forme mondiale sur la gestion des déchets, qui vise à fournir un appui technique et financier pour la réalisation de plans d'action nationaux et locaux relatifs à la gestion des déchets solides. Des mécanismes financiers financés par des industries polluantes ont été proposés comme solution à des problèmes tels que celui des déchets en plastique dans les océans et celui des déchets électroniques. De nombreuses délégations ont considéré que la notion de responsabilité élargie des producteurs devrait s'appliquer aux sociétés de production de matériel électronique et au recyclage des déchets électroniques.

256. Une initiative mondiale en faveur d'une industrie minière durable à laquelle participeraient les organismes compétents du système des Nations Unies, les grandes industries, les institutions publiques et les peuples autochtones a été proposée, et l'on a insisté sur l'importance des droits de l'homme dans l'industrie minière. Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'accent a été mis sur les emplois verts et les conditions de travail décentes, notamment sur le dialogue entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs.

257. Le projet de cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables élaboré par le biais du Processus de Marrakech a bénéficié d'un vaste appui. Certains ont noté que les discussions devaient être poursuivies par toutes les parties prenantes pour apaiser les inquiétudes et continuer l'élaboration du projet.

258. Quelques initiatives régionales visant à promouvoir les modes de consommation et de production durables ont été présentées, y compris le programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique et la stratégie économique Europe 2020. Une délégation a aussi proposé de s'inspirer de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques comme modèle de cadre décennal de programmation. Des représentants d'organismes des Nations Unies ont décrit comment ils procèdent pour incorporer les décisions de la Commission dans leurs programmes de travail, tout en faisant observer que ces décisions doivent être pertinentes et compréhensibles. Certains ont constaté un manque de cohérence entre les processus intergouvernementaux, des obstacles bureaucratiques qui empêchent d'obtenir des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du mécanisme pour un développement propre (MDP) et la faiblesse des budgets dont disposent les ministres de l'environnement. La vulgarisation électronique a été présentée comme un exemple d'échange de technologies et de connaissances au service de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de l'agriculture, thème du cycle précédent de la Commission. L'initiative Unis dans l'action a été citée comme modèle de coordination au sein du système des Nations Unies. Beaucoup se sont accordés à reconnaître que la Commission du développement durable allait aider à renforcer les liens et la coordination entre les institutions en place.

C. Tables rondes thématiques ministérielles

259. La présente section contient un résumé des principales initiatives et mesures qu'il est proposé aux participants d'examiner à la dix-neuvième session de la Commission dans le cadre des tables rondes thématiques.

Répondre aux besoins du XXI^{e} siècle en matière de transports

260. Le développement des infrastructures et des services relatifs aux transports dans les pays en développement est indispensable si l'on veut éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les OMD.

Perspectives

261. Les systèmes de transports publics, notamment les systèmes de circulation rapide des autobus, offrent de nombreux avantages, notamment pour l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé, et auront un grand rôle à jouer si l'on veut satisfaire la demande croissante de transports urbains. Dans beaucoup de zones et de centres urbains encombrés, il faut d'urgence augmenter les possibilités de transports publics, faciliter la circulation des véhicules non motorisés (comme les bicyclettes) et dissuader de recourir aux voitures privées. L'aménagement local et les collectivités locales sont essentiels à cet égard. L'éducation et la sensibilisation sont absolument nécessaires pour améliorer l'image des transports publics et modifier les comportements en ce qui concerne le choix du moyen de transport.

262. Il importe d'adopter des politiques holistiques et cohérentes, qui prennent en compte tous les modes de transport (lesquels doivent être efficaces, peu coûteux, propres et viables), tout comme d'intégrer les considérations de transports dans l'aménagement urbain. Il faut bien planifier les routes et les infrastructures de transports de manière à en réduire les incidences sur la biodiversité et la dégradation des sols. Les partenariats public-privé peuvent être utiles à cet égard.

263. En modernisant davantage les moyens de transports et en redéfinissant la conception de la mobilité, en pensant en termes de services de mobilité et en promouvant une gestion écologique de la mobilité, on peut ralentir l'accroissement prévu des émissions de gaz à effet de serre et favoriser le développement durable.

264. Les besoins particuliers des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés, notamment sur le plan de la sûreté et de la sécurité, devraient être examinés lors de la conception des systèmes de transports.

265. On pourrait accélérer le transfert modal en passant à des modes de transports plus économiques, moins coûteux et qui consomment moins d'énergie, notamment en privilégiant les voies fluviales et le rail.

266. Il est important de dissocier services de transports et utilisation de l'énergie pour atténuer les effets des changements climatiques et améliorer l'efficacité des déplacements. Compte tenu de la volatilité des prix que le marché énergétique international a connue récemment, la mise au point de combustibles de substitution produits par des méthodes viables comme le gaz naturel comprimé, l'éthanol et le biodiesel peut permettre de diversifier les combustibles et d'offrir un grand choix de transports durables. La nécessité de produire des combustibles fossiles plus propres a été également évoquée.

267. Parmi les mesures nationales visant à réduire la pollution dans le secteur des transports, il faut aussi citer les efforts pour améliorer les normes d'émission des véhicules et l'efficacité énergétique pour informer les consommateurs, réglementer les importations de véhicules d'occasion et moderniser le parc des taxis, camions, autobus et autres véhicules, ainsi que pour promouvoir les moyens de transport traditionnels.

268. Il faut d'urgence accroître l'appui financier et les investissements publics et privés provenant de sources nationales et internationales pour améliorer les systèmes de transports aussi bien dans les zones rurales sous-développées que dans les centres urbains encombrés, notamment en mettant en œuvre la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

269. Le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des projets de couloirs de transports peut être source de nombreux bénéfices mutuels, notamment avec l'accès des pays enclavés aux ports, comme on le constate dans les projets réalisés sur la Route de la soie et dans plusieurs parties de l'Afrique et de l'Amérique latine.

270. Il est essentiel de renforcer la recherche-développement en matière de technologies de transport et leur utilisation pour assurer à l'avenir des transports durables à faible intensité de carbone. Cela consiste notamment à mettre au point des batteries pour les véhicules électriques ainsi que pour les voitures hybrides et à moteur polycarburant. La collaboration internationale dans ce domaine de recherche pourrait être encouragée.

271. Il faut développer la mise au point de techniques, le transfert de technologies, l'échange de connaissances et de données d'expérience et le renforcement des capacités de manière à rendre plus viables les systèmes de transport dans les pays en développement, notamment en s'inspirant des exemples de coopération Sud-Sud déjà suivis dans des domaines tels que les transports publics et le recours à des carburants plus propres.

Stratégies pour une gestion durable des produits chimiques et des déchets

Produits chimiques

272. Les avantages des produits chimiques sont bien connus, de même que leur rôle dans la réalisation des OMD. Avec des garde-fous et une supervision appropriés, on peut utiliser les produits chimiques de façon rentable, économe et sûre. Toutefois, ces produits sont une source majeure d'émission de composés toxiques et il reste beaucoup à faire pour assurer une utilisation et une gestion écologiques de ces produits durant leur cycle de vie dans le respect des principes relatifs au développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie. La santé et la sécurité des employés, des agriculteurs et des autres personnes qui manipulent des produits chimiques doivent être convenablement protégées.

273. L'industrie chimique devrait continuer de croître dans les 20 prochaines années, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition; or, ce sont les pays qui ont le moins de capacités humaines et techniques pour faire face à ce problème et aux risques qui y sont associés.

274. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a fixé pour 2020 l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques. La réalisation de cet objectif se heurte à un certain nombre d'obstacles, notamment : le manque de ressources financières pour l'application des engagements pris au titre de l'accord multilatéral sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et pour la réalisation des objectifs nationaux; le manque de capacités techniques et analytiques pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion des produits chimiques; l'absence, à l'échelle nationale, de cadres juridiques et institutionnels intégrés et de coordination intersectorielle; le manque d'informations et de prise de conscience quant aux incidences des produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine; et l'absence de solutions de remplacement économiques et sûres.

Perspectives

275. Afin de réaliser l'objectif fixé pour 2020, il faut continuer d'investir dans le renforcement des capacités, la mise en valeur des ressources humaines, le transfert de technologies et la recherche-développement, notamment par le biais de la coopération internationale.

276. De nombreuses mesures efficaces ont été prises à tous les niveaux pour surmonter les obstacles liés à la gestion rationnelle des produits chimiques : adoption de l'Approche stratégique, coordination entre les organismes des Nations Unies et les accords multilatéraux, en particulier accroissement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, notamment par les décisions concernant les synergies prises à Bali lors des réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties, amélioration de l'évaluation des risques et de l'exposition, accroissement de l'échange

d'informations par le biais du registre des émissions et des transferts de polluants, du système général harmonisé de classification et d'étiquetage, des procédures de consentement préalable en connaissance de cause et d'autres mécanismes, promotion du remplacement des produits chimiques nocifs, réglementation des produits chimiques toxiques et du transport des marchandises dangereuses, adoption, tant dans le secteur public que privé, de stratégies de sécurité chimique.

277. Les mesures qu'on pourrait prendre à l'avenir sur les plans international et régional pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques pourraient notamment consister à appliquer pleinement les accords multilatéraux en vigueur, y compris l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, à renforcer les mécanismes financiers (conformément à la Déclaration de Nusa Dua) de mise en œuvre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, y compris en examinant l'éventail de possibilités de financement multilatéral concernant les produits chimiques comme la prolongation de la durée du Programme de démarrage rapide prévu dans le cadre de l'Approche stratégique, à adopter un système mondial de reconnaissance et de communication des risques et des dangers, à faire aboutir les négociations sur un instrument juridiquement et mondialement contraignant concernant le mercure, à renforcer les centres régionaux et sous-régionaux créés au titre des trois conventions et à accroître la coopération régionale, à prévenir les expéditions transfrontières illégales de produits chimiques dangereux et de déchets radioactifs, et à régler les problèmes récents, notamment ceux qui sont liés aux nouveaux produits chimiques relevant de l'Accord multilatéral sur l'environnement, aux déchets électroniques et aux nanotechnologies.

278. Des mesures pourraient être prises au niveau des pays pour inscrire la gestion rationnelle des produits chimiques parmi les priorités nationales en matière de développement, pour renforcer la législation et la réglementation relatives à la prévention des risques tout au long du cycle de vie des produits et dans une optique holistique, notamment en ratifiant et en appliquant la Convention n° 155 sur la santé et la sécurité des travailleurs et la Convention n° 170 sur les produits chimiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour renforcer le système de gouvernance en associant davantage les collectivités locales et en assurant la coordination entre les secteurs, y compris en établissant un lien entre le secteur de l'environnement et le secteur de la santé pour régler les problèmes de sécurité chimique, pour diffuser des informations sur la composition chimique des produits et leur incidence sur la santé humaine, pour utiliser les instruments économiques et appliquer le principe pollueur-payeur, pour créer des partenariats efficaces avec le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes, et pour procéder à une étude d'équité qui servirait à formuler des politiques cohérentes faisant bénéficier les groupes les plus vulnérables.

Gestion des déchets

279. De nombreux gouvernements ont fait de la récupération et de la hiérarchisation des déchets des principes prioritaires pour l'élaboration des politiques et des législations relatives à la gestion des déchets (concept des 3R : réduire, réutiliser et recycler). Une plus large place a été faite à d'autres principes importants, comme le principe pollueur-payeur et celui de la responsabilité élargie du producteur. Une stratégie tenant compte de l'intégralité du cycle de vie peut réellement améliorer la performance environnementale des produits.

280. Les gouvernements attachent une importance considérable à la gestion durable des déchets, comme en témoigne le grand nombre d'initiatives, de buts et d'objectifs nationaux qui ont été signalés. Le taux de participation à des initiatives internationales et de ratification des conventions internationales concernant les déchets est élevé. Les pays en développement ont toutefois encore d'importants obstacles à franchir et n'ont pas suffisamment de ressources financières pour assurer une gestion rationnelle des déchets.

281. Le secteur privé et d'autres parties prenantes jouent un rôle important dans la collecte et le recyclage des déchets qui, dans les pays en développement, sont en grande partie confiés au secteur informel, ce qui rend difficiles la vérification des volumes et des méthodes de traitement ainsi que l'adoption de procédés plus propres et plus sûrs. Le secteur des déchets étant grand créateur d'emplois, de nombreux efforts doivent être déployés pour obtenir qu'il offre des moyens de subsistance décents.

Perspectives

282. Il faut davantage mettre l'accent sur la prévention de la production de déchets et encourager l'investissement, notamment par l'intermédiaire d'une coopération internationale et régionale en matière de bonnes pratiques de gestion écologiquement rationnelle des flux de déchets dans les pays en développement, en s'inspirant d'expériences concrètes comme celle des 3R, et renforcer les capacités de mise en œuvre des lois et de contrôle, surtout en matière d'exportation et d'importation de déchets.

283. Il importe de renforcer les capacités financières, humaines et institutionnelles au niveau des collectivités locales à qui il incombe au premier chef de gérer les déchets ménagers. C'est d'autant plus nécessaire que le volume des déchets augmente et que leur composition évolue. De par leurs caractéristiques géographiques, les petits États insulaires en développement se heurtent à des difficultés particulières en matière de gestion des déchets.

284. Il importe également d'élaborer et d'appliquer des instruments financiers novateurs, de multiplier les partenariats public-privé et de transférer les savoir-faire et technologies.

285. Le dosage approprié de politiques, d'instruments et de technologies en matière de gestion des déchets sera fonction des situations locales et nationales. Divers instruments économiques ont été signalés : avantages fiscaux, redevances d'usage, redevances de production, contributions pour les décharges et contributions pour les sacs en plastique. Parmi les mesures directives, on compte les lois relatives à l'emballage, la récupération par le producteur et les conditions de recyclage. Les bonnes mesures de gestion des déchets peuvent également reposer sur la fierté locale, l'éducation du public et le recours aux médias locaux.

286. Les participants se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que, au mépris des conventions internationales, l'évacuation et les transferts illicites de déchets dangereux, électroniques et radioactifs notamment, n'ont pas cessé. Des mesures doivent être prises d'urgence pour faire obstacle au trafic de déchets dangereux, en particulier depuis les pays développés vers les pays en développement. Ces derniers ont besoin d'une assistance pour dresser des inventaires précis des déchets dangereux et radioactifs, gérer ce type de déchets et nettoyer les sites, y compris dans les mers et les océans. Dans ce contexte, les

besoins particuliers de l'Afrique, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ont été constatés.

287. Il serait bon que les pays en développement bénéficient d'un appui pour la mise en œuvre des instruments et des conventions internationaux, en particulier les Conventions de Bamako et de Bâle. Dans ce contexte, un intervenant a évoqué la nécessité de négocier et de ratifier un protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommage au titre de la Convention de Bâle.

Gestion du secteur minier dans la perspective du développement durable

288. Les minerais sont indispensables au développement, et l'exploitation minière peut contribuer à l'éradication de la pauvreté, à la croissance et à l'amélioration des niveaux de vie. Elle a cependant été, dans les pays en développement, à l'origine de nombreux dégâts environnementaux, tensions sociales et problèmes culturels. Dans ces pays en particulier, les avantages du secteur n'ont pas encore été pleinement exploités.

289. Pour que l'exploitation minière soit plus viable, il faut : une gouvernance ferme, transparente et éthique, des lois et règlements appropriés, des fonctionnaires bien formés et en mesure d'appliquer les lois et les règlements, une transparence en matière de répartition des profits, et des systèmes juridiques qui prévoient que des communautés lésées du fait d'activités minières puissent saisir la justice. Nombre de pays en développement n'ont pas les capacités institutionnelles et techniques voulues, y compris pour la réglementation environnementale.

Perspectives

290. Il faut des systèmes juridiques et institutionnels solides pour la protection environnementale et sociale, et la lutte contre les infractions, notamment à l'aide de systèmes de contrôle et d'études d'impact sur l'environnement (EIE), devrait être une priorité. Les évaluations stratégiques portant sur tout le cycle de vie des projets (y compris du point de vue économique, social, environnemental et technique) devraient être fortement encouragées. Il faut veiller à ce qu'il y ait consentement préalable en connaissance de cause et s'assurer que les projets sont approuvés par les communautés.

291. La remise en état des terres après la fermeture des mines demeure difficile dans de nombreux pays à cause des dégâts causés à l'environnement et des problèmes sociaux.

292. Il faut associer toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, les peuples autochtones et en particulier les femmes, tout au long du cycle d'exploitation minière, en commençant par élaborer les règles pertinentes et en consultant les populations avant le démarrage des projets.

293. Il faut améliorer les conditions de travail et de vie des mineurs et de leur communauté. Les normes de l'OIT et les principes des droits de l'homme devraient être appliqués. Il faudrait disposer de mécanismes juridiques et judiciaires pour répondre aux demandes d'indemnisation en cas d'accidents mortels, de préjudices à la santé et de dégâts économiques, sociaux et environnementaux graves causés par des pratiques minières non durables. Sans pour autant compromettre les sources de revenus, il est nécessaire de s'attaquer au problème des enfants qui travaillent dans les mines.

294. Le secteur de l'activité minière artisanale et à petite échelle a besoin d'une reconnaissance juridique et d'une assistance technique et financière pour améliorer les moyens de subsistance des populations tout en protégeant l'environnement. Des programmes et autres mécanismes de sensibilisation et d'éducation sont nécessaires, notamment pour : inciter les entreprises à se faire immatriculer, créer des marchés pour les produits du secteur minier local, promouvoir l'augmentation de la valeur ajoutée au niveau local et assurer davantage de services de vulgarisation aux entreprises minières artisanales. La diversification économique visant à réduire la dépendance par rapport aux activités minières devrait également être encouragée.

295. Il faut que les entreprises minières s'engagent à adopter des technologies plus propres, à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et à prévoir la responsabilité à l'égard de l'environnement à toutes les étapes des opérations minières. Les gouvernements pourraient renforcer la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les capacités du secteur minier en la matière. Les sociétés devraient faire appel à des travailleurs locaux et les former en vue d'un emploi dans le secteur. Les codes nationaux et internationaux relatifs à l'exploitation minière pourraient rendre ces engagements obligatoires. Le principe de la responsabilité sociale des entreprises devrait être appliqué à toutes les étapes de l'activité minière, même après la fermeture des mines.

296. Un appui international et une aide au renforcement des capacités sont nécessaires pour permettre aux pays de concevoir et d'appliquer des cadres réglementaires, notamment en mettant en commun des exemples de lois et de codes sur l'exploitation minière, y compris des approches en matière de répartition des recettes.

297. Il faudrait renforcer la gouvernance internationale de manière à promouvoir une plus grande transparence. L'Organisation des Nations Unies pourrait fournir des conseils en matière de bonne gouvernance à tous les niveaux du secteur minier. De nombreux participants ont déclaré qu'un plan-cadre des Nations Unies pour une exploitation minière durable devrait être présenté pour approbation à la dix-neuvième session de la Commission.

298. L'Initiative de transparence des industries extractives et les systèmes de certification volontaire pourraient être renforcés.

299. Il faudrait assurer un contrôle plus rigoureux de l'exploitation minière au niveau mondial à l'aide d'une structure équilibrée qui regrouperait toutes les parties concernées. Il faut un organe de contrôle indépendant pour les activités d'extraction de l'uranium. L'ONU pourrait mettre au point un instrument mondial sur le nettoyage des mines d'uranium fermées et abandonnées et le traitement des déchets d'uranium.

300. Les pays développés devraient aider les pays en développement à faire en sorte que l'activité minière puisse contribuer au développement durable. Des partenariats, public-privé notamment, pourraient être établis entre des entités internationales et les pays intéressés, de même qu'à l'échelle régionale. Le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement et le renforcement des capacités pourraient viser à améliorer les capacités techniques des institutions nationales chargées de l'extraction minière, à renforcer les capacités locales et nationales en matière d'établissement de contrats avec des sociétés, de gestion des marchés, de gestion des recettes du secteur minier et d'organisation de processus de participation, à aider les pays à effectuer des levés géologiques et à recueillir des

données sur les gisements, à investir davantage dans le développement des compétences dans les domaines scientifique et de la recherche et à promouvoir le renforcement des capacités en sciences et technologies, à relever le niveau de l'enseignement et de la formation dans le domaine des mines, par exemple en assurant une formation théorique et pratique avec une composante développement durable organisée en commun par des pays développés et des pays en développement, à promouvoir l'accès à l'information en tant que point de départ pour la prise de décisions, à favoriser les échanges de connaissances et de bonnes pratiques en matière de recherche scientifique, de protection de l'environnement et de politiques postminières, à accroître les capacités pour régler les problèmes sociaux et environnementaux qui se posent dans le secteur minier artisanal, et à diversifier les économies locales afin de créer des emplois ailleurs que dans le secteur minier.

Production et consommation durables : vers la réalisation d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

301. Le développement durable exige des changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés produisent et consomment. Il faut d'urgence dissocier croissance économique, utilisation des ressources naturelles et dégradation de l'environnement. Il est essentiel de réduire le plus possible les incidences des modes de production et de consommation sur l'environnement. Le développement doit emprunter une voie plus durable en donnant l'importance qui leur est due aux écosystèmes terrestres et à leur contribution au bien-être de l'humanité.

302. Un cadre décennal de programmation aurait pour objectif de venir appuyer les initiatives nationales et régionales destinées à favoriser une production et une consommation viables et devrait contribuer à donner une réalité à une conception commune d'une prospérité et d'un développement humain durables et partagés dans les limites des capacités de la planète, les pays développés montrant la bonne voie, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et au principe 7 de Rio.

Réalisation d'un cadre décennal global de programmation

303. Pour aboutir aux changements voulus, le cadre décennal de programmation devrait être ambitieux et exécutable, et se donner des objectifs bien définis, des moyens de mesurer les progrès et des mécanismes et instruments d'aide à la mise en œuvre.

304. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de créer un cadre décennal de programmation qui aurait pour base les travaux effectués récemment sur les stratégies nationales, sous-régionales et régionales au titre du Processus de Marrakech, qui devrait demeurer une importante instance de dialogue et de coopération.

305. Ce cadre décennal de programmation devrait être intégré au système des Nations Unies et s'appuyer sur des bases scientifiques et techniques solides, notamment celles du Panel international d'experts sur la gestion durable des ressources.

306. Un cadre décennal de programmation doit permettre de remédier aux insuffisances et de régler les problèmes que connaissent les pays en développement en matière de consommation et de production durables, en ce qui concerne

notamment l'accès à un financement prévisible pour l'exécution des activités dans ce domaine, la formation et le renforcement des capacités et le transfert de technologies propres. L'importance du savoir local et traditionnel en matière de consommation et production durables doit également être reconnue.

307. Un cadre décennal de programmation amènerait les entreprises à se tourner vers des pratiques de production durables et à acquérir un sens plus aigu de leur responsabilité sociale grâce, notamment, à une série d'initiatives comme celles de l'industrie verte et des centres nationaux pour une production propre.

308. Le cadre décennal de programmation devrait être conforme au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en reconnaissant le principe des responsabilités communes mais différenciées, en appuyant les efforts d'élimination de la pauvreté et en contribuant à la mise en place d'un système commercial multilatéral juste et équitable.

309. Pour mettre au point le cadre décennal de programmation d'ici à la dix-neuvième session de la Commission, beaucoup de délégations ont proposé l'organisation d'une réunion intersessions avant la Réunion préparatoire intergouvernementale afin d'accorder plus de temps à l'examen de la question. Des délégations ont suggéré que soit créé, sous l'égide de l'ONU, un groupe de travail spécial à composition non limitée sur le cadre décennal de programmation.

310. Le meilleur moyen d'élaborer un cadre mondial est de travailler main dans la main avec la société civile. Tous les grands groupes doivent aider à dissocier la croissance économique, l'utilisation des ressources naturelles et les incidences écologiques dans l'objectif d'une consommation et d'une production durables.

311. Le cadre décennal de programmation devra être doté d'une structure de mise en œuvre efficace.

Éléments susceptibles d'être inclus dans le cadre décennal de programmation

312. Quelques délégations ont noté qu'un cadre décennal de programmation devrait offrir une plate-forme conviviale pour l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les pratiques de consommation et de production durables à tous les niveaux et dans toutes les parties du monde, ainsi qu'un accès rapide aux ensembles d'outils d'appui à la consommation et à la production durables.

313. Les gouvernements devraient montrer la voie vers la mise en place d'un environnement propice à la consommation et à la production durables. Les approches varieront en fonction des situations locales et nationales, avec un dosage approprié d'instruments juridiques et réglementaires, d'instruments de formation des prix des ressources et d'instruments économiques ainsi que d'initiatives volontaires. D'autres instruments sont également importants pour la transition vers une consommation et une production durables, notamment le recours à la notion de cycle de vie, l'aménagement intégré de l'espace et l'investissement dans la construction verte, les transports et les technologies écologiques et les directives de l'ONU en matière de protection du consommateur. La recherche scientifique et l'innovation technologique seront essentielles pour rendre la consommation et la production plus durables.

314. Le plan décennal de programmation devrait motiver et aider les pays et les acteurs à utiliser divers ensembles d'outils et de méthodes qui ont fait la preuve de

leur utilité au service d'une consommation et d'une production durables : pratiques responsables en matière d'achat, directives et méthodes en matière de production propre, codes et normes de construction verte, mesures en faveur d'une utilisation viable des ressources, gestion de la demande d'électricité, réduction du subventionnement des combustibles fossiles, promotion de l'énergie renouvelable par l'application d'une tarification préférentielle, mise au point de produits de consommation très efficients, écoétiquetage, codes de conduite en matière de publicité, campagnes de sensibilisation et éducation en faveur d'une consommation et de modes de vie durables. Il a été souligné que l'éducation des enfants était essentielle à l'avènement d'un avenir viable.

315. Les secteurs et les domaines prioritaires où les outils pourraient être utilisés sont notamment le logement et le bâtiment, les transports, l'alimentation et l'agriculture, les petites entreprises, l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, les technologies de l'information, la gestion des déchets et le tourisme durable.

Perspectives pour aller de l'avant

316. La Commission assume une grande responsabilité en tant que gardienne du programme international du développement durable. Dans l'accomplissement de sa tâche, elle devrait chercher à prendre des décisions qui soient pratiques, concrètes et axées sur l'action, de préférence en fixant des délais pour la réalisation de ses objectifs. Elle doit penser à la manière dont ses décisions doivent être mises en œuvre par les diverses parties prenantes et, à cette fin, elle gagnerait à établir des liens plus étroits avec d'autres organismes, forums et processus internationaux. De plus, il faudrait que la mise en œuvre s'accompagne d'évaluations continues des résultats et des progrès. Si l'on ne suit pas de près la manière dont les décisions sont appliqués, on peut difficilement avoir une idée précise de l'efficacité avec laquelle la Commission oriente l'action et obtient des résultats concrets.

317. En ce qui concerne les décisions à prendre à la dix-neuvième session de la Commission, on pourrait s'inspirer des principaux indicateurs qui ont été fixés à la session en cours lors de la dix-huitième session de la Commission, les domaines où il a été proposé de prendre des décisions sont notamment :

a) L'accroissement des efforts et des investissements internationaux visant à promouvoir et améliorer les transports publics comme mode de transport viable, y compris par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

b) Le renforcement des mécanismes déjà en place comme celui de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, largement reconnu comme un excellent partenariat multipartite pour la gestion des produits chimiques; l'accroissement de l'appui financier et technique fourni aux pays en développement pour l'application des conventions; le renforcement des synergies dans la mise en œuvre des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets;

c) La mise au point d'une approche coopérative à l'échelle mondiale pour régler les problèmes nouveaux comme ceux que posent les déchets électroniques; l'élargissement de l'application de l'approche intégrée de la gestion des déchets, à commencer par la réduction à la source, notamment en s'appuyant sur des initiatives mondiales telles que les 3R, essentiellement pour appuyer les pays en développement;

d) La préparation d'une initiative mondiale en faveur d'une extraction minière durable de manière à accroître la transparence et l'obligation redditionnelle; le renforcement des mécanismes d'appui à l'activité minière artisanale et à petite échelle de manière à améliorer les systèmes de protection juridique et sociale, les capacités techniques, la santé et la sécurité des mineurs et de leur communauté et la viabilité financière, ainsi qu'à diversifier les économies locales.

318. Enfin, la plupart des délégations se sont accordées sur la nécessité de mettre en place un cadre décennal de programmation sur la consommation et la production durables. De nombreuses délégations se sont prononcées pour le lancement d'un processus intersessionnel transparent et bien structuré pour élaborer une proposition de cadre comme point de départ aux débats de la Réunion préparatoire. Le cadre devrait tenir compte du principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives.

319. Il a été noté qu'un certain nombre de solutions pour une consommation et une production durables avaient été élaborées dans le cadre du Processus de Marrakech. Ces solutions devraient être renforcées et reprises ailleurs, éventuellement dans un cadre décennal de programmation. Il est absolument nécessaire d'adopter une approche prévoyant la participation de différentes parties prenantes à la conception et au lancement des initiatives de consommation et de production durables, de même que de faire en sorte que les activités d'éducation et de sensibilisation soient plus efficaces et plus nombreuses pour modifier les valeurs, les comportements et les choix du consommateur.

320. Les grands groupes ont participé de manière active et féconde à l'examen des bonnes pratiques et à l'élaboration d'un programme pendant la session en cours de la Commission et cet engagement constructif devra se poursuivre lors de la dix-neuvième session.

II. Salon du partenariat, centre de formation et manifestations parallèles

A. Salon du partenariat

321. Le salon du partenariat, manifestation officiellement intégrée aux sessions annuelles de la Commission du développement durable, a eu lieu du 3 au 7 mai. Les partenariats enregistrés auprès de la Commission ont pu ainsi faire le bilan des progrès accomplis, échanger des données d'expérience et en tirer des enseignements, établir des réseaux avec des partenaires existants ou potentiels et créer entre eux des synergies. Avant de procéder à un examen complet du programme de partenariat, les participants au salon ont pris part à un forum ouvert où ont été examinées des questions telles que l'évolution du rôle des partenariats en tant qu'outils de développement, la contribution de plus en plus importante des acteurs non étatiques, plus particulièrement des milieux d'affaires et de la société civile, et les moyens d'accroître l'efficacité des partenariats multipartites. Lors du forum auquel les grands groupes ont participé activement, l'on s'est aussi penché en particulier sur les moyens d'utiliser de manière plus systématique et plus stratégique le mécanisme de partenariats en vue de faciliter l'exécution des programmes de développement durable.

322. Les partenariats nouveaux comme les partenariats déjà en place ont présenté leurs programmes et activités, qui s'articulaient essentiellement autour du module thématique de l'année. L'on s'est attaché à recenser les solutions novatrices, les stratégies éprouvées et les possibilités de coopération. L'on a aussi tenu compte de la nécessité de procéder à une évaluation et à un suivi plus systématiques des partenariats multipartites. Outre le forum ouvert, le salon a aussi comporté neuf séances d'échange de vues sur les partenariats tels qu'ils fonctionnent dans la pratique, durant lesquelles des exposés portant sur trois nouveaux partenariats ont été présentés, et une session de formation. Ces séances de discussion ont attiré beaucoup de monde et suscité un très vif intérêt, notamment lorsqu'ont été abordées les propositions traitant des moyens de consolider et d'améliorer le programme en vue de soutenir le développement de partenariats conçus comme outils de promotion et de sensibilisation, de renforcement des capacités et de prestation de services ainsi que de mobilisation de ressources et de développement des capacités institutionnelles.

323. On trouvera de plus amples informations sur le programme d'activités du salon du partenariat 2010, notamment le texte des exposés qui ont été présentés, sur le site Web de la Commission du développement durable (à l'adresse : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_index.shtm).

B. Centre de formation

324. Durant la session, le Centre de formation a proposé 18 cours, organisés en marge des séances plénières de la Commission. Les cinq thèmes du cycle y ont été traités, en même temps qu'un large éventail de problèmes socioéconomiques intersectoriels. Les organisations qui ont parrainé ces cours et les formateurs ont été invités par le Secrétariat à proposer des cours multimédia de renforcement des compétences axés sur l'interactivité.

325. Les participants ont eu l'occasion d'enrichir leurs connaissances et leur savoir-faire dans le cadre d'un enseignement en groupe, faisant appel à des présentations PowerPoint, des exposés, des projections de vidéos, des dialogues interactifs et des jeux de rôle. Les formateurs ont apporté un savoir spécifique et des outils; ils ont illustré les tendances et les analyses, ont appelé l'attention sur des études de cas et les enseignements à en tirer, sur les défis à relever et les perspectives d'avenir concernant les cinq domaines d'activités thématiques.

326. Au total, les cours ont attiré près de 430 participants qui appartenaient à des délégations gouvernementales, des grands groupes et des institutions internationales. On trouvera de plus amples renseignements concernant le centre de formation sur le site Web de la dix-huitième session de la Commission du développement durable à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd18_learcent.shtml.

C. Manifestations parallèles

327. Soixante-trois manifestations parallèles ainsi que des comptoirs d'information et d'autres activités connexes ont été organisés par des gouvernements, des institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et des grands groupes, en marge des réunions officielles de la Commission. Les manifestations parallèles et les activités connexes ont permis de

procéder à un plus large échange d'informations, de données d'expérience et de vues diverses, concernant les cinq domaines thématiques, les questions intersectorielles et les petits États insulaires en développement.

328. On trouvera de plus amples informations relatives à ces manifestations parallèles sur le site Web de la dix-huitième session de la Commission du développement durable à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd18_sideeven.shtml.

Chapitre III
Questions diverses

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : sous-programme 4 (Développement durable)

1. À la 21e séance, le 14 mai, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté la note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 : sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) publiée sous la cote E/CN.17/2010/12.

Décision prise par la Commission

2. À la même séance, la Commission a décidé de prendre note du document (voir chap. I, sect. B, décision 18/2).

Chapitre IV
Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission

1. À sa 21e séance, le 14 mai, la Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour. Elle était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, tel qu'il figure dans un document officieux paru en anglais seulement.

2. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et en a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social (voir la section A du chapitre I).

Chapitre V
Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session

1. À sa 21e séance, le 14 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.17/2010/L.3).

2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a chargé le Rapporteur d'en établir la version finale en vue de sa présentation au Conseil économique et social.

Chapitre VI
Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa dix-huitième session le 15 mai 2009 et du 3 au 14 mai 2010. La session a comporté 21 séances plénières ainsi qu'un certain nombre de sessions parallèles et d'activités connexes.

2. À la 2e séance, le 3 mai 2010, le Président, Luis Alberto Ferraté Felice (Guatemala) a ouvert la session et a fait une déclaration.

3. À la même séance, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique a pris la parole devant la Commission.

B. Élection du Bureau

4. À sa 1re séance, le 15 mai 2009, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Président :
M. Luis Alberto **Ferraté Felice** (Guatemala)

Vice-Présidents :
M. Hilario G. **Davide**, Jr. (Philippines)
M. Mohamed A. **Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne)

5. À sa 2e séance, le 3 mai 2010, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents :
Mme Tania Valerie **Raguž** (Croatie)
M. Ulf **Jaeckel** (Allemagne)

6. À la même séance, la Commission a élu par acclamation M. Eduardo Martin **Meñez** (Philippines) qui remplacera M. Hilario G. **Davide**, Jr. (Philippines) pour la durée du mandat restant à courir, M. Davide n'étant plus en mesure de siéger au Bureau

7 À la même séance également, la Commission a été informée que M. Eduardo Martin **Meñez** assumerait également les fonctions de rapporteur.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

1. À sa 2e séance, le 3 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/2010/1, et a approuvé l'organisation des travaux, qui figure dans le document non officiel qui a été distribué en anglais seulement. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 – session d'examen :

a) Transports;

b) Produits chimiques;

c) Gestion des déchets;

d) Extraction minière;

e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

4. Questions diverses.

5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la dix-huitième session de la Commission

9. À sa 2e séance, la Commission était saisie d'une note du Secrétariat (E/CN.17/2010/L.1) indiquant que trois organisations intergouvernementales, le Groupe d'étude international du plomb et du zinc, le Groupe d'étude international du cuivre et le Groupe d'étude international du nickel, avaient demandé de participer, en qualité d'observateurs, aux travaux de la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

Décision prise par la Commission

10. À la même séance, la Commission a décidé d'approuver les demandes des trois organisations (voir chap. I, sect. B, décision 18/1).

D. Participation

11. Les représentants de 53 États membres de la Commission du développement durable ont participé à la session. Étaient également présents des observateurs représentant d'autres États Membres de l'ONU, la Communauté européenne, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.17/2010/INF/1.

E. Documentation

12. Les documents dont la Commission a été saisie à sa dix-huitième session sont affichés sur le site Web de la Division du développement durable (www.un.org/esa/dsd/resources/res_docucsd_18. shtml).

10-38101 (F) 230610 070710

Merci de recycler